

ÉDITORIAL

Parc national naturel régional (PNR) *en Picardie maritime*

Depuis sa création il y a une quinzaine d'années, l'association pour le littoral picard et la baie de Somme a souvent manifesté son souhait de voir se réaliser une structure de parc naturel régional en Picardie maritime. En effet, elle était consciente de l'obsolescence du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisation de l'espace littoral qui datait de 1970 et de la nécessité de repenser l'aménagement du territoire de façon globale. Elle corroborait les vœux exprimés depuis plus de trente ans par des universitaires puis, en 1991, par le conseil économique et social qui s'est prononcé récemment sur le projet de charte du parc naturel régional Oise-Pays de France.

Un PNR, c'est l'application locale d'un développement responsable replaçant l'homme au centre des préoccupations en le réconciliant avec son environnement. Outil de développement, il est une dynamique susceptible, dans un cadre intercommunal, à la fois de préserver des activités traditionnelles et d'en générer de nouvelles tout en assurant, par un consensus dans la gestion globale d'un espace à prédominance agricole, la protection du patrimoine construit et naturel, et les savoir-faire. Il est donc la garantie de la qualité du cadre de vie. Il n'est pas une juxtaposition des communes mais un territoire ayant un projet conçu par tous, prenant en compte les éléments du concept de développement durable : l'environnement, le social et l'économique. Dans le cadre de la participation, le monde associatif est une composante essentielle de son dynamisme.

S'il est un instrument souple susceptible de s'adapter à chaque territoire, il importe de ne pas oublier qu'il exige un périmètre montrant une cohérence certaine en matière historique, culturelle, écologique, paysagère et géographique. Il n'est donc pas possible de prendre le risque d'élaborer et de proposer un projet victime d'épanchement spatial même s'il n'est par pertinent d'ignorer l'arrière littoral dont la richesse doit être exprimée.

La charte du PNR Picardie maritime, adoptée par les différentes collectivités partenaires, acceptée par la Région puis par l'État, s'imposera à tous. Elle contribuera à maintenir un territoire vivant en veillant à la qualité de vie de chacun à travers les six objectifs définis par le décret de 1994. Son intitulé, son emblème figuratif propre et le label qu'autorisera le classement du parc pour dix ans, auront pour objectif de véhiculer l'image de la Picardie et

4 Pour le littoral picard et la baie de Somme

sur tout celle d'un territoire à la qualité labellisée, source d'un développement dont chacun pourra bénéficier. Parce qu'il dynamisera réellement le territoire, un PNR Picardie maritime dont la richesse de l'objectif éclipsera ou intégrera des projets comme les Pôles d'excellence rurale, les Pays, doit être créé. La période de désinformation entretenue pendant trop longtemps par des décideurs à courte vue, élus ou non et qui ne voulaient pas perdre leurs prérogatives et leur pouvoir est enfin révolue. Nous devons tout mettre en œuvre pour la réussite de la mise en place de ce PNR qui ne doit pas être amalgamé avec les projets de Pays, d'Opération grand site, d'Observatoire du littoral...

L'association pense que nous sommes dans une ultime période de création de PNR et qu'il importe d'effacer, en urgence, la période passée que nous avons toujours dénoncée où l'on montrait un PNR travesti en une « réserve d'Indiens ». Bien que nous ayons perdu trente années qu'il sera impossible d'oublier, il faut néanmoins garder espoir et œuvrer pour l'élaboration de ce projet. Mais il faut, pour cela, honnêtement informer le public et les élus, sur les avantages, le financement et le peu d'inconvénients que suscite réellement un PNR.

Jacques MORTIER.

Réflexions d'un élu sur le futur PNR

Depuis 1995, j'ai souvent été présent dans les rencontres où l'on présentait ce que pourrait être un parc naturel régional en Picardie maritime. Étant sans *a priori* pour cette structure, je me suis aperçu, en l'évoquant autour de moi, que les esprits locaux n'y voyaient que l'aspect réserve. On a l'occasion, parfois, de traverser des parcs naturels régionaux sans pour autant sentir que les résidents sont Indiens ! Et puis cette structure n'apportera-t-elle pas un nouveau lot de contraintes administratives et financières.

Mon sentiment majeur est que les élus des communes n'ont pas adhéré à la démarche de réflexion. Peut-être les porteurs des divers projets n'ont-ils pas su prendre l'ambiance du terrain et le présenter sous une forme adaptée. Un PNR qui deviendrait localement en Picardie maritime un « Espace à caractère régional » serait sans doute mieux accepté par les esprits.

De plus, il vient actuellement se greffer une notion de « Pays ». C'est suffisant pour retarder l'échéance d'une décision. Pourtant, les deux structures traitent de thèmes complètement différents et complémentaires et le dernier ne demande pas de moyens financiers. Il faut admettre qu'il y a eu, ces dernières années, un empilage de réglementations : directives, zonages, lois qui s'appliquent sur un même territoire. La digestion de tous ces textes est difficile et, parfois, les premières applications zélées et excessives ne facilitent pas la tâche. Les réalités de terrain doivent s'apprécier et ne pas systématiquement entraver les projets.

J'avoue ne pas savoir comment ce serpent de mer s'en sortira après les prochaines échéances où les nouveaux élus auront à nouveau besoin d'informations. Néanmoins, je pense qu'il faut réfléchir à l'appellation, définir concrètement le coût par habitant pour les communes, savoir qui tiendra les rênes, où et comment fonctionnera l'organisation administrative et, surtout, démontrer quels sont les avantages qui peuvent en découler.

Gérard Montassine.

Les PNR en France : *origine, missions et élaboration*

Dans les années soixante, les atteintes croissantes à l'environnement et la désertification du milieu rural au profit des villes deviennent préoccupantes. En 1964, une mission fut mandatée par le ministre de l'Agriculture, Edgard Pisani, et la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), alors dirigée par Olivier Guichard, pour imaginer une formule différente de celle des parcs nationaux. En septembre 1966, les nombreuses réflexions d'une centaine de personnalités d'horizons très variés donnèrent naissance au concept de parc naturel régional à la française. Dès le 1^{er} mars 1967, le général de Gaulle signa le décret instituant ce concept. Peut être classé en Parc naturel régional *le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes lorsqu'il présente un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, qu'il importe de protéger et d'organiser*. La DATAR désigna alors quatorze futurs chargés de mission pour visiter des parcs à travers le monde. C'est en 1968 que fut créé, aux portes de Valenciennes, sur 1 200 hectares, le premier PNR. Il permettait de réguler l'urbanisation et offrait une vaste zone de détente aux citoyens. Dix ans plus tard, ils étaient dix à travers la France à représenter, selon Valéry Giscard d'Estaing *dans notre pays un exemple d'harmonisation entre le développement économique et la préservation de l'environnement*.

Cependant, il faudra attendre 1993 pour qu'un décret de la loi, dite « loi paysage », apporte une base légale aux PNR en précisant que les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les différentes chartes des parcs.

Comment est élaboré un PNR ?

L'outil PNR est élaboré à partir d'une longue procédure comprenant plusieurs allers et retours entre le niveau régional qui postule pour le label, et le niveau national qui l'entérine.

L'engagement de la procédure de classement

Il dépend d'une délibération motivée du conseil régional concerné. Le préfet de région définit alors, avec lui, les modalités d'association de l'État à l'élaboration de la charte. Ces modalités sont transmises au ministère chargé de l'environnement. Pour suivre le projet, il nomme un rapporteur parmi les membres de la commission spécialisée PNR du CNPN (Comité national des parcs naturels) pour suivre ce projet.

L'élaboration du projet de charte

Assurée par le conseil régional, l'élaboration du projet de charte mobilise aussi les services déconcentrés des autres ministères. Quand il le juge opportun, le préfet, en accord avec la Région, transmet le dossier accompagné d'une synthèse des différents avis, au ministère chargé de l'environnement.

Avis intermédiaires

Le ministère consulte la commission spécialisée du CNPN et la fédération des parcs naturels régionaux sur le projet de charte accompagné des différentes synthèses. Il donne ensuite son avis au préfet qui le transmet au président du conseil régional.

Élaboration de la charte

Le conseil régional, après avoir tenu compte de ces avis, transmet au préfet le projet de version définitive de la charte avant l'envoi, pour accord, aux conseils généraux et communes concernés.

Approbation de la charte

Les collectivités territoriales ont quatre mois pour approuver cette charte. À l'expiration de ce délai, l'absence de réponse équivaut à un refus. Le conseil régional délibère.

Instruction

Le préfet de région transmet le dossier définitif accompagné de son avis, au ministère chargé de l'environnement. Celui-ci recueille l'avis du CNPN, de la Fédération des parcs naturels régionaux et des ministères concernés. Il prépare le rapport et le projet de décret pour le Premier ministre.

Classement

Enfin, le Premier ministre signe le décret de classement du territoire en Parc naturel régional qui est alors publié au Journal officiel.

8 Pour le littoral picard et la baie de Somme

Quelles sont les missions d'un PNR ?

Il importe de souligner que le parc naturel régional est une structure mise en place à la demande et par les populations locales.

Les parcs naturels régionaux s'inscrivent dans le concept de développement durable et mettent en œuvre des actions en lien avec les cinq missions définies par décret :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel en mettant en place une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- l'aménagement du territoire en contribuant à la définition et à l'orientation des projets d'aménagement ;
- le développement en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire ; les parcs soutiennent les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent leurs ressources naturelles et humaines. La chasse et la pêche professionnelles comme de loisirs, font partie intégrante d'un PNR dès sa constitution. Leurs réglementations restent tout à fait compatibles avec celles existant sur l'ensemble du territoire ;
- l'accueil, l'éducation et l'information du public en favorisant le contact avec la nature et en sensibilisant les habitants aux problèmes environnementaux ;
- l'expérimentation et la recherche en contribuant à des programmes de recherche et en ayant pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'action.

Progressivement, chaque région française s'est dotée d'un, voir de plusieurs PNR. On en compte quarante-quatre à ce jour, le dernier né étant le PNR Oise-Pays de France à cheval entre le sud de la Picardie et le nord du Val-d'Oise (voir la carte ci-après).

La charte, accordée pour dix ans, autorise l'utilisation d'un emblème figuratif (logo) et d'un label universellement reconnu. Ce label garantit un tourisme responsable, un habitat maîtrisé, des infrastructures de qualité, qui assurent un dynamisme favorable à l'emploi local et à la qualité du cadre de vie.

Danièle Bazin.

Les parcs naturels régionaux de France



D'autres outils d'aménagement

Les parcs nationaux

La France s'est dotée tardivement de parcs nationaux par la loi du 22 juillet 1960. Aujourd'hui, au nombre de sept (la Vanoise, Port-Cros, les Pyrénées occidentales, les Cévennes, les Écrins, le Mercantour, la Guadeloupe), ils couvrent 370 000 hectares d'espaces protégés à très haute valeur patrimoniale. Ils reçoivent chaque année six millions de visiteurs.

Les missions des parcs nationaux qui semblent, à première vue, proches de celles du PNR : préserver un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, le mettre à la disposition du public, contribuer au développement économique, social et culturel de la région dans laquelle il s'insère et enfin participer aux recherches scientifiques sur le patrimoine naturel. À l'origine, l'objectif des parcs nationaux était de faire face au dépeuplement profond d'un territoire qui entraînait la dégradation d'écosystèmes quasi originels ou entretenus par l'homme.

Cependant, il existe des différences entre les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux. Contrairement à un parc naturel régional qui est initié par la population puis porté par les différentes institutions, c'est au ministère de l'Écologie et du Développement durable que revient la charge de créer un parc national. De plus, un parc national comprend trois zones : une zone de réserve intégrale dans laquelle la protection est renforcée pour des motifs scientifiques (il n'en existe pas pour le moment en France) ; une zone centrale vouée en priorité à la conservation et à la recherche scientifique ; une zone périphérique – tampon – qui n'était pas prévue initialement et dont le succès touristique était tel qu'il pouvait mettre en danger le milieu.

La récente loi du printemps 2006 précise que la terminologie : le « cœur de parc », regroupe les espaces à protéger alors que l'« aire d'adhésion » englobe les communes adhérant à la charte du parc. La charte doit être adoptée d'une façon

transparente et après une enquête publique. De nouvelles modalités de conventions et des contrats de partenariat sont possibles avec les communes adhérentes, des personnes morales de droit public ou de droit privé. Enfin, les règles de la charte sont opposables aux tiers et le dispositif juridique est renforcé.

Pour assurer la coopération entre tous les parcs nationaux, la loi prévoit la création d'un établissement public national appelé « parcs nationaux de France ».

À ce jour, trois nouveaux parcs sont en projet : la Guyane, les Hauts de la Réunion et les Calanques de Marseille-Cassis.

Les pays

Le Pays a pour base juridique la loi du 25 juin 1999 d'« Orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire » dite, « loi Voynet » complétée par la Loi du 2 juillet 2003 « Urbanisme et Habitat ». Il s'agit d'une démarche de projet économique sur un territoire.

Le Pays est un territoire

Il doit présenter une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi. Regroupant des espaces ruraux et urbains, il est composé de communes ou d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, tels que les communautés de communes, les districts urbains... C'est une échelle pertinente pour traiter des questions de vie quotidienne (déplacements, accès aux emplois et aux services...), d'aménagement et de développement durable du territoire.

Le projet de Pays

Il s'exprime par une charte de développement élaborée par un conseil de développement qui porte un « projet commun destiné à développer les atouts du territoire et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural ».

Il n'existe pas de structure imposée par la loi pour porter le Pays, mais une structure est nécessaire pour assurer l'animation du Pays et la conduite des études préalables à la charte ainsi que son élaboration.

La procédure pour créer un Pays

Elle passe par six étapes :

– l'engagement libre des communes et EPCI dans la démarche (délibération non obligatoire) ;

12 Pour le littoral picard et la baie de Somme

- l'organisation, par les communes et les EPCI, d'un conseil de développement (représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs);
- l'élaboration et la proposition d'une charte de développement qui définit la composition d'un conseil de développement;
- l'approbation de la charte de développement du pays et de son périmètre par les communes et EPCI;
- la saisine du préfet, qui soumet le projet de charte et de périmètre au conseil général et au conseil régional;
- après avis du conseil général et du conseil régional, le préfet approuve, par arrêté, la charte du Pays.

Les communes et les EPCI du Pays s'organisent alors librement pour mettre en œuvre la charte de Pays et éventuellement conclure un contrat avec le Département, la Région et l'État.

Les enjeux

La création des Pays assure la cohérence de l'action publique sur le territoire dans le cadre de la loi d'aménagement et de développement durable du territoire (LOADDT). Les financements, le Pays, reconnu par l'État et par l'Union européenne, peuvent bénéficier de concours au niveau national (futurs contrats de plan) et au niveau européen.

Pays et PNR sont-ils conflictuels ou complémentaires ?

Le Pays est un outil de développement d'un territoire, axé essentiellement sur l'aspect économique – les services au public et le tourisme pour le littoral picard par exemple. Le pays est un moyen efficace pour développer la coopération entre les élus, pour impliquer et mobiliser la population et les associations.

Le PNR s'appuie sur l'environnement au sens large pour relancer l'économie alors qu'un Pays n'est qu'un projet économique qui doit être mis en place dans le simple respect de l'environnement à travers le développement durable qui est trop souvent appliqué dans une version dite « faible ».

L'opération « Grand site »

Initiée en 1978 et réellement appliquée à partir de 1989, avec des moyens conséquents, d'après le ministère de l'Écologie et du Développement durable, une opération « grand site » – OGS – répond à la dégradation d'un site exceptionnel dégradé par le tourisme de masse. Par exemple, la dune du Pyla, la pointe du raz, le Mont Saint-Michel. C'est un lieu où l'accueil ne peut plus être à la hauteur de sa renommée.

mée. Les objectifs de la réalisation d'une OGS sont triples : restaurer la qualité paysagère du site ; déterminer une structure responsable de la restauration et de la gestion du site ; permettre que les mesures adoptées bénéficient au développement local. L'ensemble forme un projet de développement durable du site.

Les conditions préalables indispensables à la réalisation d'une OGS sont les suivantes : le site doit être un site classé sur une partie significative de son espace ; il doit être d'intérêt national c'est-à-dire être un paysage remarquable, symbolique ou d'une portée culturelle largement reconnue ; il doit connaître des périodes ou des zones de fréquentation excessive au point d'être défiguré ; sa réhabilitation doit faire l'objet d'un consensus local.

La mise en œuvre d'une OGS comporte deux phases distinctes : tout d'abord des études préalables suivies d'une contractualisation pour effectuer les travaux qui seront pris en charge à la fois par les collectivités territoriales, l'Europe et l'État.

Au 26 avril 2006, neuf opérations sont terminées, quatorze sont en cours de travaux et vingt-quatre sont en cours d'études dont l'OGS baie de Somme. La baie de Somme répond-elle aux critères énoncés par le ministère de l'écologie de réhabilitation d'un site dégradé ? En outre, les dimensions du site proposé ne sont-elles pas d'une superficie excessive au regard de la définition d'un grand site. Enfin, ne semblerait-il pas que sous la pression d'une partie des acteurs locaux, il y ait glissement d'une politique de réhabilitation des sites dégradés vers une politique de promotion d'un territoire au travers l'obtention du label OGS ? Ceci se plaçant dans la continuité de l'action déjà menée pour intégrer la baie de Somme au club des « plus belles baies du monde ».

Cette opération de prestige de labellisation de la Baie et de ses environs ne va-t-elle pas, à court terme entraîner une dégradation d'ordre social : la marginalisation des populations locales et des habitués des lieux face à l'envolée du foncier et de l'immobilier ?

Les pôles d'excellence rurale

À tous ces outils se sont ajoutés récemment les « pôles d'excellence rurale » prévus par la loi du 25 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. Un appel à projet a été lancé le 18 janvier 2006 pour labelliser et soutenir 300 projets cette année. Un des projets proposés dans la Somme associerait des producteurs de la baie de Somme et de son arrière-pays concernant par exemple les moutons de prés-salés, les chevaux Henson, les moules, la salicorne, les pommes... Des aides des pouvoirs publics sont prévues pour les projets sélectionnés.

Plusieurs projets ne risquent-ils pas de se faire concurrence au lieu de coopérer ? Les financements ne sont prévus que pour de l'investissement sur des lignes

14 *Pour le littoral picard et la baie de Somme*

budgétaires déjà existantes, sans ouverture de crédits nouveaux. Les pôles d'excellence rurale sont sélectionnés par l'État et non par la Région.

Pour éviter la dispersion et la confusion, n'est-il pas urgent qu'une structure fédère toutes ces énergies? Pourquoi pas un PNR?

Danièle Bazin et Jeanne et Jean-Marc Hœblich,
Yves Le Diascorn, Jacques Mortier.

Le PNR Oise-Pays de France : *un défi pour l'Oise et le Val-d'Oise*

L'auteur de ces lignes s'est efforcé de suivre le PNR Vexin depuis son ébauche en 1989 et celui de l'Oise depuis 1987.

Esquisse d'un bilan des PNR franciliens

Le 27 juin 1997, les conseils régionaux de Picardie et d'Ile-de-France mettaient officiellement, à l'étude, la réalisation du parc naturel régional des « Trois Forêts¹ » et prescrivait l'élaboration d'une charte. Un peu plus tard, le 12 janvier 1998, les élus des deux régions administratives et des deux départements décidaient d'officialiser la procédure par la création d'une association pour l'élaboration de la charte du parc naturel régional. Le périmètre d'étude concernait alors soixante communes dont quarante-quatre dans le sud de l'Oise et seize communes dans le nord du Val-d'Oise (vallée de l'Ysieux). Il s'agissait donc d'un parc birégional et bidépartemental. On sait que toutes les périphéries métropolitaines sont confrontées au processus de l'urbanisation diffuse et à ses conséquences dangereuses quant à une gestion satisfaisante de leur territoire. Le sud de l'Oise et le Val-d'Oise *a fortiori*, sont devenus des espaces périurbains avec tout ce que cela induit d'effets mal contrôlés. À l'inverse, la philosophie d'un parc obéit à une série de conditions susceptibles d'engendrer une nouvelle dynamique de gestion de l'espace géographique (chartes paysagères, réflexions sur les grands enjeux, surveillance attentive d'une urbanisation difficile à maîtriser, valorisation du patrimoine...).

1. De manière à identifier davantage la localisation géographique et tenir compte de l'intégration des communes du Val-d'Oise, l'expression Oise-Pays de France a été préférée à celle plus ancienne de Trois Forêts. Trouver un nom de baptême fut loin d'être facile ! Nous avons maintenu, dans ce paragraphe, l'ancienne dénomination qui, nous semble-t-il, symbolisait très bien ce secteur.

16 Pour le littoral picard et la baie de Somme

Vous entrez dans une commune du parc naturel régional...

Le 15 janvier 2004, après plus de quinze ans de travail, de longues négociations par les tenants d'un parc naturel régional dans cette partie sud du département de l'Oise, voyait le jour par décret ministériel un parc birégional – Picardie-Ile-de-France – et bidépartemental, s'étendant en effet sur cinquante-neuf communes (quarante-quatre dans le département de l'Oise et quinze dans celui du Val-d'Oise). À beaucoup d'égards, il s'agit d'un parc atypique et original. Imaginé en 1987 à l'initiative du ministère de l'Agriculture sous la forme d'un parc national, relancé en 1989 et 1990 par des élus mais cette fois sous la forme d'un parc naturel régional, le projet des Trois Forêts fut réalisé par peur de la « banlieurisation » et de la très grande proximité de l'aéroport de Roissy. Originalité aussi que d'être un parc à forte ambiance urbaine et ce, malgré un magnifique massif forestier ; originalité enfin, dans la mesure où ce fut, dès 1998, bien avant sa naissance, que des actions de préfiguration ont pu être financées. Il est évidemment trop tôt pour effectuer un premier bilan.

Néanmoins, le PNR est soumis à une très forte pression foncière expliquée par la proximité de la métropole francilienne. Il est aussi « assailli » actuellement par un très grand nombre de projets communaux dont tous ne sont sans doute pas en grande cohérence avec les options d'un parc tel que l'entend le législateur. Ainsi, s'il n'est pas choquant d'imaginer un centre de loisirs (Accrobranche) dans un bois de la commune de Vémars (Val-d'Oise), il est peut-être plus inquiétant de savoir que la réalisation de cet équipement ludique pour les parisiens en mal d'« acrobatie » se fera – si le projet est accepté en final – dans un bois dont il faudra obtenir le déclassement. Une association de défense de l'environnement a pu, en janvier 2005, dénoncer un projet de quatre-vingt-dix pavillons sur la commune de la Chapelle-en-Serval et critiquer les déviations routières de Saint-Witz et de Plailly-Mortefontaine.

Ainsi, comme tous les PNR périmétropolitains, les risques d'agression minimes mais aussi majeures sont multiples car les périphéries urbaines ont besoin d'équipements servant à la ville. La problématique des parcs de ce type nous semble bien différente de celle qu'il est possible de constater dans le Perche ou le Morvan. Néanmoins, comme l'a bien montré un récent rapport du 30 juin 2005, beaucoup de PNR de « province » relèvent, pour partie, de problématiques périurbaines, eu égard à la proximité des espaces urbains.

On ne peut que se féliciter de la création d'un parc dans un secteur géographique qui tout à fait remarquable et on ne peut que rendre hommage à la qualité et à la somme de travail consenties pour l'élaboration de ce nouveau parc. Déjà, en octobre 2001, l'Association pour l'élaboration du parc dans une *Lettre d'in-*

Le PNR Oise-Pays de France : un défi pour l'Oise et le Val-d'Oise 17

formation exprimait la philosophie du projet de charte et de la charte elle-même. Les neuf grands objectifs de l'actuel PNR y étaient très bien résumés et on ne fera ici qu'en présenter succinctement quelques points :

- maîtriser l'évolution du territoire: les communes s'engagent à maîtriser le développement démographique et à limiter l'urbanisation; les techniciens du parc collaborent à la réalisation des plans locaux d'urbanisme et rédigent des cahiers de recommandations architecturales. La charte, qui est un document contractuel et accepté de ce fait par les élus, s'impose ensuite aux documents locaux d'urbanisme;
- préserver et requalifier le paysage bâti: une des actions du Parc sera en effet de requalifier certaines entrées de villes et de communes rurales. La RN 17 est par exemple le type même d'axe routier ayant généré diverses nuisances;
- préserver la qualité et la spécificité paysagère du territoire: bien que beaucoup de communes aient conservé un bâti et une ambiance minérale de qualité, le Parc s'est engagé dans une politique de plans de paysages.
- maintenir une agriculture dynamique mais respectueuse de l'environnement: ainsi le parc se propose de soutenir les démarches de traçabilité des productions et une labellisation sous forme de marque PNR;
- valoriser la filière bois et mieux gérer le « capital forêt »: par exemple, valoriser les activités liées au cheval;
- préserver, restaurer et gérer les milieux naturels: en 2003, a été lancée une étude écologique sur la faisabilité d'une restauration des marais de Commelles; des contrats de gestion écologique sont et seront proposés aux propriétaires privés possesseurs de domaines concernés. Des actions de sauvegarde pour la préservation des espèces les plus menacées ont été déjà initiées, comme par exemple pour les chouettes chevêches de la vallée de l'Ysieux dans le Val-d'Oise;
- promouvoir un développement économique respectueux des équilibres: par exemple, une politique systématique de développement des métiers liés à l'artisanat et au patrimoine sera encouragée. Ainsi le secteur de Senlis-Chantilly possède un nombre élevé d'artisans spécialisés. Le territoire n'est pas seulement caractérisé par les antiquaires de ces deux villes!
- information et sensibilisation du public: depuis plusieurs années et bien avant l'officialisation du parc, les actions en faveur du public scolaire ont été nombreuses.

On reconnaît, à l'évidence, tous les thèmes majeurs classiques de la politique des parcs. Peut-être peut-on regretter que ces PNR périurbains se calquant trop rapidement sur les « anciens », ne réfléchissent pas suffisamment à un véritable « Projet de territoire »? Les communes peuvent désormais bénéficier des lignes budgétaires du parc. Son financement s'établit sur des bases très claires: les deux régions et les deux départements participent pour 70 %, les communes à hauteur de 20 % et l'État pour 10 %.

18 Pour le littoral picard et la baie de Somme

On n'insistera donc jamais assez sur l'importance de l'ouverture de budgets conséquents mobilisés par les PNR.

Le massif des « Trois Forêts », un espace unique dans le nord de l'Île-de-France

Le territoire des « Trois Forêts » couvre 60 000 hectares soit environ six fois la surface de Paris *intra-muros* et sa situation géographique est originale puisque la limite administrative de l'Oise est seulement à une quinzaine de kilomètres de Roissy. L'espace géographique est ainsi soumis à une double pression d'urbanisation, l'une venant de la vallée industrialisée de l'Oise, l'autre émanant de l'agglomération parisienne. Les cinquante-neuf communes comprises en totalité à l'intérieur du périmètre du PNR représentaient au recensement de 1999 une population d'un peu plus de 135 000 habitants, soit 100 000 personnes pour les quarante-quatre communes du département de l'Oise et 35 000 pour les seize communes du Val-d'Oise. Dans ce dernier département, en font partie les communes de la vallée de l'Ysieux ainsi que certaines communes situées en plein cœur de la Plaine de France. La croissance démographique s'est partout fortement ralentie depuis 1990 et dans l'Oise, quinze communes ont même vu leur population diminuer sensiblement; c'est l'excédent des naissances par rapport aux décès qui explique désormais la croissance.

Trois types de communes sont identifiables: il existe des « villages périurbains » dont les seuils de population sont compris entre 300 et 1 000 habitants. D'autres sont devenues, au fil du temps, de petites villes dotées de véritables fonctions urbaines telle Senlis, ancienne cité royale, forte aujourd'hui de 17 000 habitants et lieu d'élection de la Maison du parc. Enfin, la forte poussée de l'urbanisation dans les années 1960-1980 explique les nombreux lotissements et ZAC (zones d'aménagement concerté) construits dans la vallée de l'Ysieux ou dans l'extrême sud de l'Oise. Gouvieux, Coye-la-Forêt, Orry-la-Ville, La Chapelle-en-Serval... autant de communes qui ont grandi très rapidement. L'examen d'une simple carte IGN donne nettement l'impression d'une urbanisation par taches et vacuoles. Certes, les bâtis sont séparés par des zones rurales ou, surtout ici, par des forêts. Il n'en reste pas moins vrai que l'on a à faire à la « ville éclatée » et que dans une certaine mesure, il ne serait pas injustifié de parler d'une suburbia, à l'américaine.

Un massif forestier de près de 20 000 hectares (soit un tiers de la superficie du PNR), constitué des grandes et belles forêts domaniales de Chantilly, Ermenonville et Halatte et auquel il faut ajouter les nombreux bois privés des lisières et de la vallée de l'Ysieux, forme le cœur du parc. C'est d'ailleurs cette chaîne forestière et son atout environnemental assez exceptionnel qui expliquent, depuis

Le PNR Oise-Pays de France : un défi pour l'Oise et le Val-d'Oise 19

vingt ans, les réflexions engagées pour la procédure PNR. Le massif forestier domanial est dans sa totalité classé et bénéficie d'une forte protection. Mais toutes les lisières forestières sont souvent des bois privés, et leur fragilisation par l'urbanisation ou le mitage est bien réelle. Les Trois forêts, elles-mêmes, ont été mutilées par le passage des grandes infrastructures (l'autoroute A 1) voire par un bâti pavillonnaire... de luxe (lotissement aristocratique du Lys-Chantilly dès les années 1930).

Cependant, les différentes servitudes de protection n'ont pu empêcher une série d'atteintes graves touchant à l'environnement bien qu'une partie importante du massif forestier soit propriété de l'Institut (le château de Chantilly, les forêts et une partie des terres agricoles). Au fil des ans, les créations d'espaces de loisirs se sont multipliées : réalisation du zoo de la « Mer de Sable », premier parc de loisirs au nord de Paris pour son ancienneté, et le complexe de loisirs d'Astérix à Plailly, n'en sont que les exemples les plus significatifs. De nombreux projets de développement hôtelier, de golfs ou d'équipements divers, ont vu le jour ou sont encore dans les cartons ! L'empreinte urbaine récente fait plus forte et se traduit par la construction de giratoires, la poussée de petits lotissements et une circulation routière toujours plus intense... Bref, l'espace géographique est devenu sensiblement une « banlieue » parisienne, certes plus éloignée de Paris, mais soumise à une multitude de pressions.

Les nombreuses études initiées par les administrations et la Mission d'élaboration du PNR ont montré la richesse des milieux naturels : vallées et milieux humides, liaisons faunistiques majeures, intérêt considérable de certains sites botaniques et écologiques, nombreuses ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique) identifiées. Les zones humides de la basse vallée de la Thève, dans le Val-d'Oise, la partie aval de la vallée de l'Ysieux, sont considérées par les spécialistes comme un des sites du plus haut intérêt écologique (250 espèces végétales, 6 plantes protégées, 88 espèces d'oiseaux nicheurs). Sur l'ensemble du territoire des « Trois Forêts », on a pu recenser 225 espèces végétales remarquables pour 858 connues en Ile-de-France et en Picardie ! La richesse mammalogique est élevée avec une population importante de cerfs élaphe. Le parc doit cette biodiversité à sa situation de carrefour biogéographique et, surtout, à la combinaison subtile, sur un espace limité, de zones humides, de milieux agricoles ouverts et de forêts. Mais, véritable « ceinture verte » francilienne, sans le nom, les « Trois Forêts » sont aussi soumises à une hyperfréquentation des promeneurs puisqu'il est couramment admis que ce sont environ sept millions d'utilisateurs, pour beaucoup des franciliens, qui viennent en une année en forêt. Les massifs de Chantilly et d'Ermenonville, les plus proches de Paris et les plus « cotés » aussi sont évidemment les plus parcourus. La forêt d'Halatte, plus lointaine, reste par contre mieux connue des résidents locaux. Sans que la « mise en

20 Pour le littoral picard et la baie de Somme

tourisme » de ce massif soit forcément restrictive, il est clair que l'office national des forêts manifeste son inquiétude devant une telle pression humaine !

Un patrimoine culturel remarquable

Tout est représenté ici, de l'exceptionnel (château de Chantilly) au remarquable (abbaye de Royaumont), du très grand patrimoine (cathédrale de Senlis) au petit patrimoine (fermes, habitat traditionnel, petites églises, lavoirs...) et la « mission » du PNR en a effectué le recensement exhaustif. Le banal peut atteindre le très beau quand l'ambiance paysagère ajoute une touche particulière. Par ailleurs, l'histoire a marqué d'un sceau indélébile le paysage lui-même. Les Montmorency au sud, les Condé au nord, furent les princes « possessionnés » de ces terres au XVII^e siècle. Au XIX^e siècle, la grande bourgeoisie d'affaires et l'aristocratie parisienne ont « colonisé » tout ce « Nord » francilien ou ce « Sud » picard dans la mesure où Chantilly est devenu dès la Monarchie de Juillet le centre équestre à la mode. Il en est résulté quantité de grandes maisons bourgeoises, de villas construites dans le plus pur style éclectique. Châteaux de maîtres et grands parcs boisés ont subsisté jusqu'à aujourd'hui et dans le cadre du PNR, il est proposé d'aider à leur sauvegarde. Certains de ces domaines ont été transformés en hôtels de prestige (Ermenonville, Gouvieux...), d'autres ont été sauvés de justesse, ainsi l'admirable Parc Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville qui faillit être vendu en 1985. Les petites communes rurales ont conservé sa sévérité.

La vallée de l'Ysieux (Val-d'Oise) ne laisse pas d'étonner; sitôt passée la nationale 16, voici un paysage semi-bocager qui n'est pas sans rappeler les « bouchures » du Nivernais ou du Morvan. On gagne à redécouvrir les sites de l'ancienne abbaye de Hérivaux et celui dit de Chauvigny, près de Luzarches. Plus loin, les hameaux qui ont pour nom Gascourt, Lassy, laissent entrevoir les murs de leurs petites maisons rurales que l'on croirait sorties tout droit de peintres paysagers du XIX^e siècle. Par beaucoup d'aspects, le territoire du PNR s'apparente un peu à la campagne anglaise même si les différences sont très sensibles. Londres a su créer, dès avant la Seconde Guerre mondiale, une ceinture verte qui, globalement, a subsisté. C'est donc davantage, nous semble-t-il, à cette problématique de protection et d'aménagement des couronnes métropolitaines, que les PNR franciliens peuvent répondre.

Un territoire éligible à un parc naturel régional

Toute la difficulté d'élaborer un PNR dans une périphérie d'agglomération vient de ce que, à l'origine, les parcs avaient (et ont encore) des objectifs obéissant à une certaine philosophie. En effet, les PNR ont été institués par un déc-

Le PNR Oise-Pays de France : un défi pour l'Oise et le Val-d'Oise 21

ret de 1967 qui stipulait qu'un territoire pouvait être classé en parc naturel régional quand il présentait un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel pour la détente, le repos des hommes et le tourisme et qu'il importait de le protéger et de l'organiser. Les premiers parcs ont été créés dans les zones rurales traditionnelles et en difficulté économique. L'article 2 de la loi « Paysage » de 1994 a donné une base légale aux PNR dans la mesure où le décret du 1^{er} septembre 1994 a précisé les trois critères qui doivent prévaloir à l'éligibilité : qualité patrimoniale et cohérence du territoire, qualité du projet et capacité à conduire ce projet. Les objectifs d'un parc procèdent donc d'une politique contractuelle innovante et dynamique devant associer la protection du patrimoine naturel et culturel mais aussi générer un développement local en réalisant des actions expérimentales ou exemplaires. Le classement est alors prononcé par décret sur proposition du ministre de l'Environnement pour une durée de dix ans. Cependant, la procédure est à l'initiative du Conseil régional, en l'occurrence, ici, la Picardie conjointement avec l'Île-de-France.

La Picardie était encore, il y a peu, la seule région administrative à ne pas posséder de parc naturel régional. Mais le conseil régional s'est très fortement impliqué dans le soutien à l'élaboration d'un parc. Dans le Val-d'Oise, le problème s'est posé un peu différemment ; le nombre de communes est plus faible et la vallée de l'Ysieux a été récemment classée. Cette protection forte s'est donc surajoutée à la dynamique parc naturel régional dont la philosophie est différente. Or, dans le secteur de la vallée de l'Ysieux, les agriculteurs, les chasseurs et un certain nombre de propriétaires fonciers furent réticents, voire hostiles, à un classement de la vallée. Dans l'Oise, beaucoup d'hésitations ou même d'oppositions à l'éligibilité ont dû être vaincues par les élus impliqués dans l'élaboration et la défense du PNR. Il a fallu aussi par exemple convaincre la Fédération des parcs du bien-fondé de l'éligibilité.

En effet, la « construction » de ce PNR fut dans une certaine mesure un véritable défi. Les conditions humaines et géographiques ne sont pas celles des autres parcs français : chiffre démographique élevé (plus de 100 000 habitants), importance des extensions bâties, forte pression urbaine avec comme conséquence un surenchérissement des valeurs foncières, nombreux points noirs patiemment recensés (« cabanisation » de la vallée de l'Oise, au nord, entrées de communes à réhabiliter, projets communaux d'urbanisme parfois peu compatibles avec la doctrine du PNR). Le PNR « Oise-Pays-de-France » appartient donc à cette nouvelle génération des parcs que les géographes pourraient appeler « périurbains » du type de la vallée de Chevreuse, du Vexin ou du Gâtinais.

Les défenseurs du parc, certains élus et les milieux associatifs ont dû convaincre les plus hautes instances de la faisabilité d'un tel projet. Il a fallu persuader les milieux agricoles souvent bien sceptiques, et le périmètre du parc n'a pu être

22 Pour le littoral picard et la baie de Somme

élargi davantage vers l'est, c'est-à-dire sur le plateau du Valois du fait précisément de l'opposition de certains grands agriculteurs. Il a fallu aussi et surtout, convaincre les forestiers et, en particulier, les propriétaires privés de forêts, de l'intérêt, pour eux-mêmes, d'une procédure PNR. Il est en effet bon de rappeler qu'un parc naturel régional n'est pas une servitude ou une contrainte supplémentaire. Un parc se dote d'une charte contractuelle et librement consentie à partir de laquelle les communes s'engagent à respecter un certain nombre de prescriptions.

Ainsi, la charte s'impose juridiquement aux plans d'occupation du sol (POS) et aux Plans locaux d'urbanisme (PLU). Le montage d'une procédure d'élaboration de parc naturel régional est donc d'une extrême complexité et traduit bien l'importance des enjeux, l'influence des contradictions et le rôle des acteurs. Ce PNR en est, si l'on peut dire, un très bon exemple ! Beaucoup de difficultés ont été vaincues mais il a subsisté pendant un certain temps des incertitudes : le rôle des villes-portes telle que la ville de Creil, le refus ou l'hésitation pendant longtemps de quelques communes à intégrer le parc, la mise en cohérence de certains plans d'occupation des sols.

Genèse d'élaboration : une histoire complexe

C'est en 1987 que le ministre de l'Agriculture envisagea le projet d'un parc national des « Trois Forêts » (et non pas naturel) ; devant la levée de bouclier (une telle initiative aurait, pensait-on, mis sous cloche le territoire concerné), l'idée fut abandonnée d'autant plus que le site ne permettait pas une telle éligibilité. En 1990, les élus du secteur de Senlis-Chantilly créèrent une Association d'étude pour la protection et la mise en valeur du massif des Trois Forêts, et des travaux techniques conclurent à la faisabilité, tant du côté picard que du côté francilien. En 1995, le conseil régional de Picardie confiait une mission de relance à un conseiller régional et aussi élu du conseil général de l'Oise. C'est seulement en 1997 que l'élaboration fut véritablement relancée. Les élections municipales de 1995 avaient renforcé le nombre des élus favorables au parc et le 12 janvier 1998, les élus concernés mirent officiellement en place une assemblée générale constitutive d'une association pour l'élaboration de la charte du parc naturel régional des « Trois Forêts ». Le rôle du maire de la commune de Gouvieux fut déterminant dans cette longue « croisade² ». L'assemblée générale était com-

2. Patrice Marchand, maire de Gouvieux, conseiller général de l'Oise et président du parc. Il est probable que sans son action et sa détermination, le PNR n'aurait jamais vu le jour. Rappelons aussi le rôle joué par l'ancien conseiller général de l'Oise, Pierre Boquet, au début des années 1990, pour le lancement d'un parc.

Le PNR Oise-Pays de France : un défi pour l'Oise et le Val-d'Oise 23

posée des deux régions administratives, des deux départements, et à l'époque de cinquante-six communes. L'association fut installée dans une grande demeure de Senlis et commença les différents travaux préparatoires à la charte.

De leur côté, les milieux associatifs ont joué un rôle déterminant. Ainsi, la SAFEC (société des amis des forêts d'Halatte, Ermenonville, Chantilly) et le ROSO (regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise) avaient défendu, depuis 1984, l'idée d'une gestion globale et protectrice de l'environnement de ce territoire.

Les deux associations constituèrent, en 1995, une union des amis du parc naturel régional des « Trois Forêts », l'AP3F. Ses assemblées générales, au cours desquelles se sont exprimés des élus et en particulier le maire de Gouvieux, défenseur du projet, son bulletin et ses comités de travail, ont fait de l'union une des chevilles ouvrières du futur parc. De leur côté, dans le Val-d'Oise, les amis de la terre de la vallée de l'Ysieux faisaient paraître, en 1989-1990, une remarquable étude de faisabilité du classement de la vallée de l'Ysieux et persuadèrent le ministère de l'Environnement d'engager la procédure officielle d'éligibilité.

Par ailleurs, le regroupement associatif Val-d'Oise environnement s'est aussi fortement impliqué dans cette action. Ces associations siègent actuellement dans plusieurs commissions et peuvent faire valoir leur opinion. Pour avoir suivi depuis près d'une vingtaine d'années le travail de ces associations, il nous semble possible de dire combien elles peuvent être utiles dans la mise en place des PNR puis dans leur fonctionnement.

Depuis plusieurs années et compte tenu d'un calendrier très serré, la mission technique a réalisé un travail considérable tant en réunions qu'en réalisation des différents dossiers nécessaires pour l'obtention, toujours difficile, du label PNR (décision ministérielle). L'avant-projet de charte fut présenté aux élus en novembre 2000 pour accord de principe ; cet avant-projet était accompagné d'un plan triennal d'actions répondant aux objectifs suivants : maîtrise de l'urbanisation ; préservation de la qualité paysagère ; développement économique et touristique ; information et sensibilisation du public. On reconnaît ici les grandes lignes doctrinales d'un PNR. L'association pour l'élaboration de la charte du parc naturel régional Oise-Pays-de-France a, en outre, publié régulièrement une lettre d'information.

Enfin, le projet fut inscrit dans les documents officiels tels que le plan régional de Picardie 2000, le contrat de plan État-Région (signé en mars 2000 en Picardie) et il fut aussi acté dans le contrat de plan interrégional, Ile-de-France et Franges.

Le territoire du PNR est borné à l'ouest par la vallée de l'Oise et, vers l'est, le périmètre englobe la partie occidentale du Valois ; au sud, il intègre la vallée de l'Ysieux et va assez loin jusqu'à la butte de Mareil-en-France, c'est-à-dire en plein Pays de France, à proximité de la francilienne.

24 *Pour le littoral picard et la baie de Somme*

À quoi servent vraiment les parcs naturels régionaux ? ³

De toute évidence, un espace aussi proche de Paris génère des conflictualités et de réels problèmes. Il est probable que, dans les années qui viennent, le parc devra se positionner par rapport au schéma directeur régional francilien en cours de révision et résoudre le problème bien complexe du desserrement des franciliens. Comment répondre aux demandes en logements, aux migrations de travail et aux flux croisés des trafics routiers ? Une certaine densification des communes-centres est-elle possible ? Autant de questions que les responsables du parc se devront de résoudre. Le récent atelier territorial qui s'est déroulé à Créil a bien montré combien les interrégionalités devenaient plus que nécessaires et on peut espérer que le PNR contribue à créer des liens entre l'Île-de-France et la Picardie.

Un parc se mérite et le label peut lui être retiré au bout de dix ans. C'est une fois l'éligibilité accordée que le vrai travail commence ! Certaines critiques ont pu être émises contre ces parcs périurbains un peu différents certes des parcs première génération créés en province dans des zones rurales en crise économique et démographique, au moins dans les années 1970. Faute de véritable loi périurbaine alors qu'il existe une loi littoral, pour ne prendre que cet exemple, le concept de PNR pour « sauver » les secteurs les plus intéressants de la grande périphérie parisienne mais aussi les plus menacés par une pression foncière accentuée nous semble être un outil fondamental. Des lignes financières sont possibles ; les fonds budgétisés sont importants et de multiples opérations peuvent être réalisées : chartes paysagères, études sur les biocorridors, sensibilisation des habitants et des jeunes à l'environnement, etc. Dans le cadre du parc que nous étudions, la création des commissions a entraîné la mise en place de très nombreux groupes de travail. C'est peut-être ce point qui nous paraît important. Les partenaires se mettent autour d'une table et de ces discussions finissent par émerger des lignes de consensus sur un certain nombre de projets. Mais inversement, le PNR ne doit pas tomber dans une lourde machine administrative. Une voie moyenne semble nécessaire.

Les PNR autorisent une grande souplesse de fonctionnement au niveau de la programmation des actions. Mais des dangers guettent aussi les parcs dans la mesure où aussi, il est nécessaire de ne pas « vivre » sur le label PNR et ses supposées retombées médiatiques ! Or, l'observation des politiques communales des PNR franciliens laisse entrevoir de la part de certains élus une attitude plus attachée à la médiatisation « parc naturel » qu'au concept même du parc !

3. Nous reprenons l'expression employée par le document publié par Île-de-France environnement, compte rendu du colloque cité en bibliographie.

Le PNR Oise-Pays de France : un défi pour l'Oise et le Val-d'Oise 25

Par ailleurs, l'économique ne peut être oublié et des arbitrages délicats sont nécessaires entre protection de l'environnement et volonté d'attirer des entreprises ou encore la réalisation des équipements. Le nouveau collège de Vigny, dans le Vexin-Val-d'Oise a été cependant réalisé selon la procédure HQE (haute qualité environnementale). La question reste donc posée de savoir si un parc naturel régional peut et doit se positionner comme territoire pour entreprises de pointe, en utilisant la « carte » PNR à bon escient.

Le territoire Oise-Pays-de-France, mieux doté que le Vexin en centres urbains, a la possibilité de jouer plus facilement la carte de petites entreprises (cabinets-conseils, conseils en entreprises, cabinets d'avocats ou bureaux d'études). Si beaucoup de ces actions ne relèvent pas de la compétence du parc naturel, il n'en est pas moins vrai que le label PNR peut être utilisé intelligemment sans remettre en cause la philosophie d'un parc. À ce niveau, le parc picard s'apparenterait davantage à celui de la vallée de Chevreuse (proximité du plateau de Saclay et de ses entreprises *high-tech*). Tout est donc affaire de mesure et un parc peut, semble-t-il, s'orienter vers des filières touristiques, toute précaution étant prise à l'égard de l'environnement.

L'Association des amis du Vexin née en 1967 et d'une extrême vigilance quant aux mutations récentes du parc, considère qu'une politique touristique, actuellement quasiment inexistante, serait un des moyens pour redonner vie au patrimoine et créer des emplois. Développer la filière touristique ne signifie pas créer seulement un parc de loisirs ! Là aussi, un parc peut réfléchir à une « mise en tourisme ». La mise en synergie, par exemple, sous la forme d'un réseau entre le Sud-Oise (donc le Parc) et le Val-d'Oise (Plaine-de-France, Vexin, pôle touristique d'Auvers-sur-Oise) pourrait être, selon nous, une piste à explorer. Beaucoup de touristes étrangers, belges ou anglais, s'arrêtant à l'office de tourisme de Compiègne, « filent » ensuite sur Paris et oublient... le château Renaissance d'Écouen. Il nous semble que les PNR franciliens peuvent jouer cette carte et s'affranchir des frontières administratives. La création de l'emploi local doit donc être aussi une priorité même si, comme on le sait, dans leur grande majorité, les communes de ces parcs sont devenues peu ou prou des communes-dortoirs. Paris est en partie au moins le grand gisement d'emplois. Les PNR n'étant pas des espaces de sanctuarisation, tout peut être fait pour un développement économique raisonné et durable.

Le danger qui guette ces espaces fragiles procède peut-être aussi d'un insuffisant contrôle ; certains PNR, qu'ils soient franciliens ou « provinciaux », mènent parfois des actions contestables. C'est ce qui explique que la fédération des PNR souhaite qu'on y mette de l'ordre. Dans les faits, l'État a un peu abandonné le contrôle des chartes. La maîtrise de l'urbanisation semble donc être tout de même dans ces parcs franciliens périurbains une « ardente obliga-

26 *Pour le littoral picard et la baie de Somme*

tion » pour l'avenir. Les marges de manœuvre sont donc étroites pour les PNR lesquels se doivent, dans les années qui viennent, de répondre à ces différentes contradictions.

Conclusion

Les PNR « périurbains » sont peut-être un véritable laboratoire d'expérimentation pour la périphérie métropolitaine parisienne. Il est trop tôt pour être sûr de leur succès mais il est probable qu'à long terme, l'action d'aménagement entreprise sur leurs territoires aura été capitale. Le Sud-Oise sera sans doute comparable, tout au moins pour ce secteur, à la « ceinture verte » londonienne dont les aménageurs reconnaissent globalement le très grand intérêt. C'est selon nous, bien davantage vers l'exemple anglais que vers les PNR de « province » qu'il est nécessaire d'envisager la problématique de Oise-Pays-de-France.

Jean-Claude Cavard, ancien enseignant de géographie
à l'université de Picardie-Jules-Verne d'Amiens
et membre du Comité directeur des amis du Vexin français.

Tout était prêt vers 1975

Voici des extraits d'un article proposé par Francis Vignon dans la revue de *Picardie information* de 1973. L'auteur était alors instigateur et responsable de la station d'études en baie de Somme. Ses nombreuses attaches familiales et professionnelles, ainsi que ses multiples participations aux réflexions et actions au sein de plusieurs instances, en font un témoin particulièrement précieux.

Jeune bachelier, il bénéficia d'une bourse d'études 2ELLIDJA pour étudier quarante jours la conservation de la nature en France. Parmi une des nombreuses rencontres intervenant de terrain, il fut marqué notamment par Monsieur Prioton, conservateur des eaux et des forêts à Montpellier qui, dès 1957, avait créé une association militante pour la création d'un parc naturel du massif du Carroux. Il y a déjà plus de trente ans que ce projet de PNR en Picardie a été initié : un temps suffisamment long pour pouvoir commencer un travail de mémoire et d'histoire sur cet outil de gestion qui n'a pas encore vu le jour.

Le contexte de l'époque donne un certain éclairage sociopolitique des avancées et des reculs d'un tel projet. La reconnaissance régionale, nationale voire internationale, des richesses naturelles et patrimoniales du littoral et de l'arrière-pays, la mise en place d'outils de gestion tel que le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) étaient autant de facteurs favorables à ce PNR.

Ajoutons à cela qu'en 1968 la loi Edgar Faure (ministre de l'Éducation nationale) fut promulguée. Elle renforçait l'autonomie et la pluridisciplinarité des universités. Le conseil scientifique cherche alors à financer des projets de recherches et c'est ainsi que naît, sous l'impulsion du recteur Mallet, recteur de la toute jeune académie d'Amiens, la station d'études en baie de Somme à Saint-Valery-sur-Somme.

Peu à peu la charte du PNR se construit, elle est rédigée et approuvée en 1977. Un logo représentant une mouette stylisée est même proposé ; le département de la Somme le reprit plus tard à son compte. Cette charte n'a jamais été appliquée ni vraiment enterrée. Ne peut-on attribuer en partie cet état de fait

28 *Pour le littoral picard et la baie de Somme*

à un manque de pédagogie des élus, à la mentalité réservée et peu ambitieuse des gens et aux oppositions existant entre le littoral et l'arrière-pays ?

À partir de cette date, pendant plus de quinze ans, le conseil économique et social de la région de Picardie a pratiquement, une fois par an, siégé aux réunions et manifesté un grand intérêt pour ce projet et l'urgence et la nécessité de sa mise en œuvre.

Actuellement, on assiste à une résurgence de ce projet de PNR. Il prenait déjà en compte la nécessité de mettre en synergie les aspects sociaux, économiques, culturels et environnementaux d'un territoire encore très authentique, dont la richesse exceptionnelle est incomplètement mise en valeur.

Réalisation d'un parc naturel dans le secteur de la baie de Somme-Marquenterre

Cette recette ne provient pas de notre initiative ! Elle apparaît déjà ainsi clairement libellée au titre de l'option forte des esquisses d'un schéma d'aménagement, sous la rubrique du tourisme, dans les perspectives générales du développement du département de la Somme publié en avril 1970 par la direction départementale de l'équipement.

Mais peut-être l'auteur de ce texte a-t-il sous-estimé la justesse comme la portée de sa proposition...

« Réserve naturelle », « Parc de la baie de Somme », « Complexe naturel protégé ». Ces formules ne résultent pas de notre réflexion ! Elles figurent sur le document cartographique prolongeant le schéma d'aménagement touristique de la côte d'Opale réalisé par UAT (urbanisme, aménagement, tourisme) à l'initiative du commissaire général au tourisme.

Mieux, ces conclusions légèrement amendées pour le secteur de Cayeux et celui de Quend au sens large ont été approuvées en conseil interministériel pour l'aménagement du littoral le 3 décembre 1970. Il a ensuite été convenu en réunion interrégionale Nord-Picardie tenue à la préfecture de la Somme le 22 février 1971 que cela constituerait le document de base à tout travail de détail ultérieur...

Ce qui nous différencierait alors de ceux qui nous ont précédés dans cette voie, c'est que nous sommes profondément convaincus de la nécessité d'un tel choix.

Nous regroupons patiemment l'argumentation scientifique (écologique, sociologique et économique) qui donne cohérence à cette perspective et concourt à l'étayer de manière objectivement irréfutable.

Le littoral picard, de la Bresle à l'Authie, et la basse vallée de la Somme, couvrent près de 60 000 hectares répartis en une cinquantaine de communes et groupant une population de 70 000 habitants environ. C'est précisément l'aire optimum et la densité souhaitable pour définir un Parc !

C'est un parc naturel.

Sa vocation première est de constituer une école d'observation de la nature, une école

Tout était prêt vers 1975 29

de la Terre et de la vie. Vaste laboratoire de recherches en sciences naturelles et humaines, le parc est le lieu privilégié d'études des éléments nécessaires à l'activité comme à l'équilibre de l'Homme.

Le parc naturel est aussi une école du paysage.

Il enseigne : à comprendre le paysage qui est le travail de l'homme ; à comprendre qu'un site est fragile et sensible ; que certains travaux l'écorchent à vif ; qu'une maison appartient aussi un peu à celui qui la regarde ; comment gérer, ménager et aménager ce patrimoine, discerner s'il convient de souligner ou d'estomper les différences naturelles et les contrastes écologiques ; à comprendre le passé de la région, comprendre pourquoi ce que nous voyons aujourd'hui est ainsi, prévoir comment il sera demain.

Enfin, le parc réalise une école d'aménagement de la nature et de notre environnement général. Qu'il s'agisse de la lutte contre les diverses nuisances : le bruit, la pollution de l'air ou celle de l'eau, l'élimination des déchets, qu'il s'agisse de l'étude d'une architecture en harmonie avec le milieu ou de la protection des sites, le parc naturel catalyse le progrès par la persuasion, par l'enseignement, par la prise de conscience collective et par l'exemple individuel...

Est-il besoin de développer encore tout ce qui répond à ces définitions dans le périmètre précédemment délimité ?

Il y a longtemps que l'extrême richesse écologique doublée d'une profonde originalité du complexe des estuaires picards et de leurs zones marginales (dunes du Marquenterre, secteurs de bas-champs et marais arrière littoraux) a suscité l'intérêt des chercheurs scientifiques et la passion des amateurs avertis.

Il en résulte que la région retient constamment l'attention vigilante des plus hautes instances scientifiques nationales, telle que le musée national d'histoire naturelle et son service de conservation de la nature. En outre, elle bénéficie de l'inscription aux différents inventaires de protection prioritaire dressés par l'UICN (union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources), les projets des bureaux MAR (pour la conservation et l'aménagement des marécages, tourbières et autres zones humides en région tempérée), le PBI (programme biologique international) et le CIPO (conseil international pour la préservation des oiseaux), tous organismes techniques plus ou moins directement affiliés à l'UNESCO.

Le DATAR (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) a même épousé l'attitude de l'UICN (publication 1965), en répertoriant ce secteur comme zone humide d'importance internationale de catégorie B, c'est-à-dire fondamentale pour la conservation des populations européennes d'oiseaux migrateurs et pour l'équilibre hydrologique de la région.

Les diverses sociétés scientifiques locales, mais aussi du nord de la France ou de la région parisienne ne s'y sont pas trompées. Elles organisent dans le secteur de fréquentes sorties qui enrichissent chaque fois l'inventaire de quelques données nouvelles. En liaison avec les botanistes anglais, la société botanique de France consacra à la baie de Somme

30 Pour le littoral picard et la baie de Somme

et à ses environs une étape majeure de ses sessions extraordinaires sur le terrain (1964). Cela faisait suite aux prospections réalisées par la société internationale de phytosociologie (mai et juin 1962).

Le parc est l'expression d'une région. Implanté sur un territoire choisi en fonction de sa personnalité, il en présente la nature et l'histoire. Il aide les chercheurs, les visiteurs, les habitants à redécouvrir la nature « cadre de vie » et support de la troisième dimension du cadastre que constitue au sol l'activité de l'homme à travers les âges.

Par son ouverture sur le monde comme par ses liaisons avec les autres structures françaises et étrangères, le parc peut constituer le plus enthousiasmant livre vivant des techniques et traditions populaires.

Le parc est de son siècle : l'étude du passé permet de mieux discerner l'avenir. Cette organisation cohérente est le creuset idéal pour une méthode d'approche concertée des questions complexes, avec des urgences pressantes. Ce lieu de réflexion et de concertation sur le devenir global à long terme du territoire, regroupe les élus locaux et départementaux, les administrations et les techniciens, les enseignants, les usagers de même que les initiatives de tous ordres des jeunes comme des anciens.

Le parc est un élément essentiel du plan de développement économique régional. Par la maison du parc, par l'incitation au développement et à la commercialisation des produits naturels et artisanaux, par les équipements sportifs et les installations d'accueil qu'il met en place avec l'aide de l'État et au bénéfice de la population la plus directement concernée, le parc présente quelques traits fondamentaux de l'infrastructure conforme à la vocation de sa région.

Or, actuellement, un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et en cours d'élaboration pour la côte picarde. Ce document de planification fixe les orientations fondamentales du territoire intéressé.

Le parc naturel n'est pas terminé en un an, en cinq ans ou en dix ans. C'est une œuvre continue auprès de chacun, dans son milieu de vie, sa maison, son travail, ses lieux de détente ; auprès de chacun qui ressent en lui des sentiments contradictoires : ouverture et égoïsme, réglementation et liberté, société et individu, foule et solitude, passé et futur, protection et aménagement, destruction et conversation, nettoyage ou soumission.

Il faut choisir tous les jours.

C'est pourquoi les élus et animateurs (en l'occurrence les services de la direction départementale de l'équipement à qui la loi confie le secrétariat) de la commission locale du SDAU portent – face à la région, à ses habitants et ses visiteurs – une lourde responsabilité au moment du premier choix, à savoir : retenir l'option d'un parc naturel régional ou ne pas le faire.

Francis Vignon.

« Un parc naturel régional en Picardie maritime ? »,
Picardie Information n° 9, extraits.

Réflexions d'un ancien élu

La baie de Somme, le littoral picard mobilisent l'attention d'un public de plus en plus dense : que l'on soit simplement amoureux de la nature ou un scientifique intéressé par l'étude d'un monde particulier et peut-être unique où les limites entre le règne de l'eau, de la terre ou du ciel restent toujours mobiles et ne sont jamais bien définies ; que l'on soit passionné d'art, principalement les peintres, sans citer ceux qui à travers leurs œuvres sont universellement connus comme Boudin ou Degas, mais plutôt les peintres d'aujourd'hui qui nous permettent à nous, béotiens, de fixer et de retrouver des « ciels de Saint-Valery » comme l'a parfaitement réussi Petit Paul ou que l'on soit littérateurs comme le recteur Mallet, Daniel Boulanger ou Henri Heineman ou encore Paul Vimereux ; que l'on soit simple citoyen à la recherche d'un équilibre, d'une organisation de vie.

Tous nous nous posons la question comme l'a fait d'une façon remarquable un jeune Valéricain, Lancelot Sannier, dans son mémoire de maîtrise de géographie : « À qui appartient la baie de Somme ? » Une foule d'appellations se précipite en essayant chacune de s'approprier le territoire sans toutefois connaître suffisamment l'histoire et l'évolution physique et économique de la baie : grand site classé ; Natura 2000 ; plus belle baie du monde ; propriété du conservatoire du littoral. Chaque définition vient un peu comme coiffer la baie de l'extérieur, chacune souligne une caractéristique mais aucune ne fait connaître dans son unité. Ces qualificatifs viennent tous de l'extérieur même s'ils correspondent à une réalité. Il nous est permis de rêver à une définition de l'ensemble baie plus littoral qui engloberait la région dans son unité et qui pourrait être : le parc naturel régional de la Picardie maritime

La réalisation de ce parc a été évoquée il y a déjà longtemps par mon prédécesseur à la mairie de Saint-Valery et au conseil général de la Somme, Gilbert Gauthé. Comme à l'échelon national, le chemin, localement à Saint-Valery, a été et reste encore très long. Cette lenteur n'est pas la seule caractéristique de ce qui

32 Pour le littoral picard et la baie de Somme

se passe chez nous. Le PNR a été institué en mars 1967. Sa consécration législative n'est venue qu'en janvier et juillet 1983. L'objectif de protection du patrimoine naturel et culturel lui a été assigné pour la première fois par un décret en date du 25 avril 1988. Actuellement, il existe, en France, quarante-quatre PNR.

Pour éviter tout malentendu ou toute interprétation castratrice, il faut savoir que le PNR ne dispose pas d'un pouvoir réglementaire spécifique. En approuvant la charte les collectivités s'engagent à mettre en œuvre les dispositions décidées par les participants et qui figurent dans la charte : gestion de l'eau ; gestion des déchets ; circulation pédestre et motorisée ; construction ; équipement ; aménagement du territoire ; boisement, etc.

La partie juridique dans la charte est interrogée surtout en matière d'aménagement et d'usage de l'espace. Si les dispositions de la charte ne sont pas respectées, la collectivité introduit un recours au tribunal administratif. On a essayé d'appliquer ce mécanisme de fonctionnement au niveau de notre population par de multiples réunions ou conférences sur la côte et dans l'arrière-pays. Hélas ! Peu d'élus et encore moins d'habitants se sont montrés curieux malgré les louables efforts de Thierry Rigaux à la région ou de Patrick Triplet au SMACOPI.

Revoir les différents aspects que peut revêtir un PNR dans le temps risque d'être fastidieux. Un simple examen peut déjà nous faire apercevoir le bien fondé d'une telle structure :

- le territoire existe : littoral, Vimeu vert, Ponthieu, Marquenterre, les trois vallées (Somme, Bresle, Authie), Vimeu industriel, district d'Abbeville, forêt de Crécy. Peut se poser là le problème d'Abbeville, la densité de population est plus importante que partout ailleurs dans le territoire évoqué. Une question semblable a été solutionnée dans un parc qui fonctionne depuis des années : le PNR du Mont Pilat où la ville de Saint-Etienne bénéficie d'un statut spécial, dit « statut de ville porte » ;

- chaque espace présente une vocation dominante : des verreries de la vallée de la Bresle au mouton des prés salés, en passant par des cultures qui se multiplient, par la serrurerie, par la pêche, par les salicornes, par le chantier naval, etc. ;

- des caractéristiques paysagères, environnementales, socioculturelles que l'on découvre, chemin faisant, dans cette richesse de l'ensemble de la région.

Il me paraît facile de trouver une véritable cohérence et une complémentarité entre les actions menées par différents travaux qui tous ont un objectif commun : « Préserver et mettre en valeur le patrimoine ». En n'oubliant surtout pas ce que John Celesia de l'Unesco nous disait à Saint-Valery : *On ne peut pas traiter l'environnement seulement par la science et la technologie, on ne peut pas traiter le développement seulement par l'économie.*

Cette véritable cohérence, cette complémentarité entre les actions menées sur les différents secteurs pour préserver et mettre en valeur le territoire peut s'i-

maginer dès maintenant autour de trois objectifs : connaître et faire reconnaître le pays surtout auprès de ceux qui y vivent. C'est un gros effort pédagogique à mener. C'est une des causes de l'immobilisme du PNR méconnu. Les indigènes pensent qu'il s'agit d'un « machin... » de plus de Bruxelles, conçu surtout pour les gêner. Les autres labels que nous avons énumérés, la population locale les reçoit sans être consultée. Il n'y a pas de nouvelle charge. Ces distinctions paraissent être un peu une récompense politique pour les élus du coin à la recherche d'une « Présidence » ; offrir des paysages et un environnement de qualité. C'est un gros travail à entreprendre, il est déjà commencé : étude paysagère des entrées de villages aux environs d'Oisemont, les contrats entre *group-planning* de Bruges et la mairie de Saint-Valery, l'implication de l'agence de bassin dans l'assainissement de la zone artisanale du « Gros Jacques » ; dynamiser la vie sociale, économique et culturelle. Le travail est, là déjà, avancé : label mouton de prés-salés ; Salicorne ; musée de la serrurerie ; robinetterie d'art ; chantier naval ; pêche locale ; conservatoire d'Abbeville, etc.

De plus, nous avons sur le territoire qui deviendrait PNR le personnel et le matériel pour répondre aux deux nécessités : environnement-économie. Regardons l'excellent travail réalisé par le SMACOPI et, si j'osais, je me poserais la question : le SMACOPI ne constitue-t-il pas la partie technique nécessaire pour administrer un PNR en sachant bien que le pouvoir décisionnel doit rester l'apanage des élus ?

Pour préciser les missions du parc, il me semble nécessaire d'analyser les structures en place et les organismes existants pour définir les compétences et, si cela est nécessaire, aboutir à la disparition de certaines structures dont le parc prendrait le relais. La notion de parc a souffert : d'une multiplication de petites structures qui parfois n'avaient pas les moyens d'assumer leur objectif ; d'une immobilisation d'une population peu soucieuse d'avenir et qui ne souhaitait pas être renseignée à travers des élus qui ne voyaient peut-être pas le même avenir.

Il n'y a toujours pas d'organisme de proposition, pas de structure pour la connaissance de notre territoire alors que la société se transforme ; l'utilisation de l'énergie éolienne ne devrait-elle pas nous interpeller ?

Espérons que nos élus entendent notre cri et qu'ils sauront se réunir en oubliant leur défroque politique pour donner conscience à leurs électeurs des richesses et des « devenirs possibles » de notre territoire : parc naturel régional de la Picardie maritime.

Docteur Pierre Dingremont.

Le 15 janvier 2006, Saint-Valery-sur-Somme.

Où en sommes-nous *pour le PNR de la Picardie maritime ?*

Déjà en 1995 dans le bulletin n° 8 de l'association il était écrit : « Un parc naturel régional répond aux objectifs du développement durable. »

En effet, l'élaboration d'un parc ne peut se faire sans concilier environnement et développement. Un parc naturel régional ne doit pas perturber la qualité de vie des habitants, mais au contraire, veiller à améliorer le bien-être de chacun en favorisant la mise en place d'une politique innovante d'aménagement du territoire et de développement économique et social durable, tout en contribuant à la gestion et à la sauvegarde de l'environnement.

L'agriculture (mesures agri-environnementales par exemple), la chasse et la pêche (entretien des milieux humides avec des associations de protection de la nature...), l'artisanat redynamisé, le tourisme éclaté (patrimoine construit et naturel valorisés...), les associations (initiation, information sur l'environnement...).

Chacun participe à sa gestion qui conduit à des actions dans l'intérêt de tous.

Outil de développement, le parc naturel régional est une dynamique susceptible, dans un cadre intercommunal, à la fois de préserver des activités traditionnelles et d'engendrer de nouvelles, en assurant un certain consensus dans la gestion de l'espace et de la protection du patrimoine et du cadre de vie.

Un parc naturel régional qui n'est pas une juxtaposition de communes, mais un territoire avec un projet commun, présente donc toutes les caractéristiques requises pour satisfaire aux exigences d'un développement durable. Aussi, la Picardie, seule région à ne pas avoir mis en place cet outil de développement, se doit de faire tout pour susciter la création d'un parc naturel régional du littoral picard. Elle ne doit pas attendre la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire du 5 février 1995 qui institue les « pays », afin que puisse se réaliser rapidement un aménagement global de la zone littorale mais également de la zone littorale qui souffre de dépeuplement.

Onze ans après, les propos recueillis dans ce bulletin semblent montrer que

Où en sommes-nous pour le PNR de la Picardie maritime 35

chacun souhaite la création d'un PNR Picardie maritime alors que pendant longtemps, tous ensemble, ou à peu près tous, le dénonçaient bien haut.

Les décideurs reconnaissent, enfin, qu'il importe de travailler de concert pour dynamiser notre territoire riche en savoir-faire, en traditions, en paysages. Ont-ils entendu le message de M. le sous-préfet affirmant, à propos de la Picardie maritime que

Ce territoire est trop cloisonné, il y a trop de chacun pour soi entre l'intérieur et la côte... Il faut que 2006 fasse exploser les cloisons et en finir avec l'égoïsme communal. Il faut agir à plusieurs et croire à l'idée d'un projet collectif.

La mise en place d'un parc naturel régional paraît être la réponse adaptée à notre territoire. Mieux qu'un Pays, le parc permettrait de prendre en compte son « environnement exceptionnel ». Certes, des difficultés s'annoncent car cette nouvelle entreprise qui se pose comme un support indispensable à une gestion future dynamique et responsable du territoire de la Picardie maritime doit se faire d'une façon raisonnable.

Il ne faudra pas céder à la passion du gigantisme mais proposer des périmètres géographiques convenables. Si le territoire de l'opération grand site ne doit pas s'hypertrophier et ressembler à celui d'un PNR, l'espace géographique du PNR, pour rester crédible et se distinguer, au moins par sa taille, de celui du SAGE en Somme Aval ou du Pays, actuellement objets de réflexions, devra être riche de bon sens. Sauf à prendre le parti osé de confondre spatialement tous ces projets.

Pour le parc naturel régional, il est souhaitable de s'obliger à ne pas aller vers une obésité territoriale qui pourrait alourdir, handicaper le projet. Il importe donc d'avoir le courage de refuser l'opportunisme de certains dont l'adhésion mènerait à une structure à communes marcescentes ; chaque patrimoine, ses ambitions, son dynamisme. La passivité, l'assistanat qui se sont peu à peu ancrés dans des comportements locaux, ne pourront plus être d'actualité sauf à remettre en cause la réussite du projet. C'est le projet, fruit d'une préparation collective par une concertation associant l'ensemble des acteurs, élus, collectivités territoriales, monde économique, associations, qui définit le territoire.

La mise en place de cette gouvernance locale qui implique une philosophie de la décision faisant de l'habitant l'acteur essentiel du développement de son territoire, par le dialogue, par la médiation des rivalités et des conflits, permettra l'élaboration d'un diagnostic partagé, la fixation d'objectifs communs et la réalisation d'une stratégie d'ensemble inscrite sur le long terme. Dans un contexte complexe où l'avenir est caractérisé par l'incertitude, elle sera une aide, une garantie pour les décideurs.

Il faut en être conscient, le comportement de certains décideurs privilégiant les intérêts particuliers, a retardé la création de ce parc d'une trentaine d'années,

36 Pour le littoral picard et la baie de Somme

temps perdu au cours duquel les aides financières se sont étiolées. Le contrat de plan État-Région arrive à sa fin et devenu contrat de projets État-Région, on ne sait s'il prendra en compte ce type d'aménagement.

Manifestement, l'État et l'Europe s'essouffent financièrement. La Région comme de Département, dans le tourbillon de la décentralisation, sont tenus de se consacrer à leurs nouvelles compétences. Pourront-ils encore apporter leurs soutiens habituels ?

Loin de prendre modèle sur le PNR Oise-Pays de France dont l'objectif semble mener vers un « repli sur soi protectionniste », la Picardie maritime doit se trouver grandie dans ce projet commun. Certes, la route menant vers la réalisation du parc naturel régional Picardie maritime va être longue et difficile. Mais le monde associatif qui, à côté de tous les acteurs économiques, jouera un rôle primordial dans le fonctionnement du parc, se doit, dès maintenant, d'aider les élus à la réalisation de ce projet qui ne peut être que bénéfique au développement économique soutenable, raisonnable, de ce territoire.

L'association Pour le littoral picard et la baie de Somme reste prête à participer pleinement à cette aventure.

Le PNR, une opportunité *pour le développement durable*

Le projet de parc naturel sort d'une longue hibernation : une première charte constitutive, élaborée en 1981 était restée lettre morte et plusieurs études avaient depuis cherché à en relancer le projet. Le conseil régional de Picardie a délibéré fin 2004 pour confier à une association de préfiguration, regroupant d'une façon pluraliste les élus locaux, une double mission : définir un périmètre cohérent et établir le projet de charte constitutive du parc.

Les parcs naturels régionaux ont des missions très différentes, il me semble utile de le rappeler, des parcs nationaux qui ont eux pour vocation de constituer dans des zones peu peuplées, de véritables sanctuaires de la nature. Pour les PNR, il s'agit de conjuguer, notamment en matière de tourisme, la protection de l'environnement et le développement durable. Il s'agit d'impulser un développement socio-économique qui privilégie les modes de production respectueux des ressources naturelles, de la biodiversité et qui valorise dans le même temps les savoir-faire, la culture locale et tous les patrimoines, qu'ils soient naturels, architecturaux ou techniques...

Ce statut est donc une opportunité à saisir pour la Picardie maritime : elle qui a la chance de posséder un territoire riche d'art et d'histoire ainsi qu'un patrimoine naturel remarquable, avec son littoral et la baie de Somme – classée au rang des plus belles baies du monde – avec ces trois vallées, celles de l'Au thie, de la Somme et de la Bresle ou encore avec son paysage rural diversifié entre la forêt domaniale de Crécy, ses plateaux agricoles, la plaine maritime et les bocages des secteurs plus vallonnés. Ce statut serait bénéfique, parce qu'il lui est associé un label de qualité, au développement du tourisme comme de l'agriculture et de l'artisanat...

Mais pour créer le parc naturel régional de la Picardie maritime, il faudra mobiliser les habitants autour d'une identité commune et susciter l'envie d'entreprendre aussi bien en matière économique que pour la culture ou la cohésion sociale ; il faudra aussi que soit manifeste la volonté des partenaires – com-

38 *Pour le littoral picard et la baie de Somme*

munes et communautés de communes, futurs signataires de la Charte – de préserver cet inté rêt patrimonial par un mode de développement respectueux de l'environnement...

Réussir la concertation locale et l'implication de tous autour d'un projet fédérateur, c'est le double pari que je souhaite de réussir aux animateurs de l'association de préfiguration du parc naturel régional de la Picardie maritime.

Christian Manable, responsable de la commission tourisme
au conseil général de la Somme. Le 18 janvier 2006.

Refaisons le passé

Nous choisissons le cadre le plus large : l'arrondissement d'Abbeville, soit les deux anciens pays du Vimeu et du Ponthieu. Il est toujours possible de rêver. À quoi ressemblerait la Picardie maritime si, comme c'était presque fait en 1975, le PNR avait été créé il y a trois décennies ?

Le patrimoine naturel : préservation et mise en valeur

Il semble bien que les patrimoines naturel et humain seraient davantage protégés et mieux mis en valeur. Les emplois seraient plus nombreux et la région pourrait offrir plus de chances à ses jeunes. Les milieux humides et les prairies (en particulier celles du Marquenterre), nécessaires au nourrissage des oiseaux migrateurs ou sédentaires, auraient été mieux préservés, alors que comme ailleurs on a transformé une partie des prairies en champs de céréales au nord de la Somme.

L'extraction des galets (notre ressource si lentement renouvelable) n'aurait pas été étendue au secteur de Quend et serait sans doute mieux encadrée dans le secteur de Cayeux-sur-Mer. La Route blanche serait fermée à toute circulation automobile. On aurait plus rapidement et plus durablement réduit les facteurs de nuisance que représentent sur l'eau les jet-ski, sur terre les 4 x 4, les motos dites « vertes » et maintenant les quads.

Il aurait peut-être été entrepris plus tôt et avec plus d'énergie de ralentir le processus de disparition de la baie de Somme en augmentant l'effet de chasse : remplacement du remblai du chemin de fer, remise en cause de certaines « renclôtures », restitutions de polders à la mer, restauration des cours d'eau, etc.

On aurait aussi réfléchi, d'une façon plus lucide, à une meilleure organisation de la défense contre la mer : faut-il tout endiguer ou ne serait-il pas préférable d'utiliser le processus naturel de colmatage par les dépôts amenés par les marées et les courants en ouvrant certains secteurs à la mer et en « dépoldérisant » ?

40 *Pour le littoral picard et la baie de Somme*

Le patrimoine humain : entretien, restauration et mise en valeur

Ce qui existe rait, comme aujourd'hui, la chasse : il a toujours été possible de chasser (et de pêcher) dans les PNR (parcs naturels régionaux), à la différence de la plupart des PN (parcs nationaux).

Ce qui serait en meilleur état : le bâti rural traditionnel : les maisons rurales, les fermes, notamment les bâtiments en torchis ; les églises et les chapelles.

Ce qui serait mieux mis en valeur :

– la gastronomie : la viande d'agneau de pré-salé de la baie de Somme qui attend l'octroi de l'AOC ; le gâteau battu ; le passe-pierre (salicorne) ; la mytiliculture... ;

– le patrimoine monumental (églises, chapelles, châteaux, villas relevant de l'urbanisme balnéaire comme au bois de Cise ou à Mers-les-Bains...) ;

– l'histoire : l'aéronautique (les frères Caudron de Favières) ; la métallurgie (« le Vimeu rouge ») et le savoir-faire picard en matière de robinetterie ou de serrurerie.

Ce qui existerait, et n'existe pas encore : les métiers de l'artisanat et de l'art (même si des écrivains, des peintres, des artisans travaillent déjà en Picardie maritime). Sur le modèle de Montreuil-sur-Mer, on pourrait aménager des groupes de maisons à Saint-Riquier, à Rue, au Crotoy, à Saint-Valery, à Ault, à Mers, voire au Hourdel et au Bois de Cise.

Les infrastructures

Pour les routes raccordant les stations du littoral, de Quend et Fort-Mahon à l'A 16, on eût tenu compte de l'expérience anglaise : il s'agit de modifier le comportement des automobilistes en leur faisant comprendre qu'ils ne sont plus sur des voies rapides ; or, c'est tout le contraire qui a été fait par le Conseil général de la Somme.

Les pistes cyclables, que ce dernier a eu le mérite de créer en premier dans le département, en les séparant nettement de la voirie automobile, auraient été généralisées et ne se limiteraient pas pour l'essentiel au pourtour de la baie de Somme.

On aurait davantage développé les infrastructures requises pour la randonnée à pied, à vélo ou à VTT, à cheval ou en attelage.

Les bénéfices pour la population

On peut attendre du PNR plus d'emplois : liés au tourisme (en étant conscient des limites du tourisme dans ce domaine) : il crée relativement peu d'em-

emplois permanents et stables et donc peu d'emplois bien rémunérés, même dans le haut de gamme, aux services en général, pour retenir les jeunes et réduire la fréquence de la pauvreté. Mais le PNR ne résoudra pas l'un des principaux problèmes de la Picardie maritime et même de l'ensemble de notre région : une industrie qui se limite à la fabrication et qui offre un nombre réduit d'ingénieurs, de cadres, de techniciens supérieurs et, plus encore, de chercheurs.

Le PNR, ce sera aussi plus de participation des citoyens aux décisions, par le biais des élus (réunions de concertation) et surtout dans le cadre d'un mouvement associatif qui soit associé à la gestion du PNR, ce qui est dans la logique de l'institution.

Le PNR impose enfin une coopération entre les élus, ce à quoi la mise en place d'un pays, réunissant Vimeu et Ponthieu, de la Bresle à l'Authie, pourra préparer ; pour l'instant beaucoup d'élus, même appartenant à des communautés de communes voisines, ne se connaissent pas.

Yves Le Diascorn, professeur en classe préparatoire
et vice-président de l'association.

Le littoral picard : quel devenir ?

Extraits

Le littoral picard : que de projets et de rêves ! Cet espace ne laisse pas indifférent. Sur ce territoire, la problématique du développement se pose pourtant avec acuité.

Si, d'un point de vue économique, l'emploi semble bien assuré grâce au tourisme, d'autres « dimensions » du système territorial paraissent, dans le cours de leurs évolutions, poser questions. On pense, bien évidemment aux systèmes écologiques (l'ensablement de la baie de Somme, entre autres), à des aspects culturels et sociaux. Les conflits pourraient apparaître entre des catégories de populations aux identités et aux pratiques opposées. C'est aussi l'accueil des touristes, la qualité des villes – leurs niveaux d'aménité – le type d'aménagement de l'espace, sur lesquels il conviendrait de s'interroger.

Perçu dans son ensemble, le système de développement pourrait ne pas être assuré d'une croissance stable et harmonieuse : il pourrait être perturbé par des chocs internes ou externes, d'origines diverses, et perdre en cohésion. Par-delà ces questions, c'est aussi « l'esprit des lieux », l'identité de cet espace, qui serait alors touché.

Mais rien n'est joué. Le système de lui-même peut être amené à réagir, à se réorienter pour surmonter telle ou telle difficulté. En son sein, la gouvernance peut modifier certaines évolutions, faire émerger de nouvelles logiques et, au final, conduire la marche du territoire d'une façon plus harmonieuse.

Les trois territoires de base (la côte, l'arrière-pays, le Vimeu) : quel développement ? Quel futur ?

Le littoral regroupe trois territoires élémentaires, la Côte, le Vimeu, l'Arrière-Pays. Ces territoires sont caractérisés par des modes de développement très spécifiques dont les évolutions sont contrastées.

La côte

Tout au long de l'espace côtier, la vie sociale, la vie économique, la vie, tout court, tourne autour de la beauté des lieux, des aménités et des activités touristiques. Ce trait de caractère qui confère au territoire une forte identité, va de pair avec un système de développement qui a pu se reproduire à lui-même. Tout cela a opéré, vaille que vaille, jusqu'à présent dans la plus grande quiétude et avec une belle cohérence d'ensemble. Cela étant, aujourd'hui, cet ensemble d'ensemble pourrait ressortir d'une façon quelque peu fragilisée. Plusieurs phénomènes urbains semblent émerger. Ceux-ci pourraient porter atteinte à cet équilibre.

Le territoire, son système de développement, son identité : un héritage toujours présent

Le plus remarquable ici, c'est cette atmosphère générale qui est à la fois diffuse, discrète et intense. La nature, de par sa présence forte et originale, s'impose. Le charme est en effet étrange. Mer et terres entremêlées, vastes étendues et horizons sans cesse plus lointains, lumière qui jaillit de toutes parts : le temps se fige, se met en suspens. La statique du temps et de l'espace, leurs indéfinis attirent, retiennent. Les gens du lieu connaissent bien ces choses. Le plaisir de la chasse, par exemple, n'est rien d'autre que l'art d'appivoiser cette nature, de se l'approprier. Les populations qui viennent des régions environnantes, sont des habitués. Le plus souvent, il s'agit de familles modestes. Mais il s'agit aussi de cadres, d'intellectuels ou d'artistes amoureux du lieu et qui recherchent le calme, le respect de l'environnement. Les « bobos » ne sont guère de mise. D'une certaine façon, on peut avancer l'hypothèse selon laquelle cet espace qui est à l'opposé du « see, sun, sand and sex », choisit sa clientèle : il y aurait en quelque sorte un processus de filtrage. C'est donc dans ce contexte, que prennent place les activités touristiques. Globalement le mariage de l'économie et de la magie des lieux est à peu près réussi.

Le caractère familial de l'hôtellerie et de la restauration, la bonhomie des petits commerces, le charme des jeux d'enfants, la bienveillance des passants participent à cette impression générale de paisibilité. Ce tourisme n'a d'ailleurs pas incité au développement d'activités commerciales ou de loisirs ostentatoires. Il n'a pas non plus favorisé les extensions urbaines pavillonnaires qui sont géophages et souvent inesthétiques.

On peut ainsi considérer que cet espace apparaît dans la pluralité de ces aspects – économique, culturel, environnemental ou lié à son aménagement – comme un ensemble doté d'une grande cohésion et d'une belle personnalité. Le caractère modeste, « naturel », conforte cette atmosphère particulière.

44 Pour le littoral picard et la baie de Somme

Un futur en questionnement

Alors que la demande touristique s'accroît de façon notable et durable (au regard des désirs des populations régionales et des alentours), la réactivité globale de l'aire géographique, en terme de capacité d'accueil, d'aménités naturelles et urbaines, d'aptitude à maintenir une atmosphère « heureuse », semble ne pas aller de soi. Le littoral, appelé à faire face à l'amplification des flux, pourrait ainsi avoir quelques difficultés pour maintenir son équilibre voire son identité.

Qu'en est-il tout d'abord de la problématique environnementale ? Les aménités naturelles sont bien évidemment à prendre en compte avec la plus grande attention. On vise tout d'abord la question de l'ensablement de la baie de Somme. Ce problème, qui est d'ordre écologique pourrait, à terme, porter atteinte à la vocation du lieu, c'est-à-dire au tourisme, et d'une façon subséquente, à l'emploi.

Dans le même ordre d'idée, il convient de se pencher sur le devenir des grandes propriétés de chasse situées au nord du parc du Marquenterre et de traiter de la question de leur transmission par héritage, de l'usage qui en serait fait par de nouveaux propriétaires. Il se pourrait en effet que ces domaines, qui jouent un rôle stabilisateur pour l'équilibre écologique de cet espace hautement sensible, fassent l'objet lors de ventes successorales, de parcellisation et-ou de valorisations dans le cadre d'opérations touristiques non maîtrisées. Les conséquences pourraient alors être considérables pour l'ensemble du système côtier.

Les aménités urbaines sont également à regarder de près. Les villes côtières, perçues à travers leurs urbanités et leurs qualités architecturales, ressortent de façon contrainte. Quelques-unes ont bénéficié d'un héritage remarquable et ont su, malgré la pression exercée par le tourisme, le respecter, le valoriser. Certaines ont subi des désastres de guerre... et ceux de la reconstruction ou de travaux concernant des périodes ultérieures. D'autres sont fragilisées par l'état dans lequel se trouve le patrimoine bâti : opérations de rénovation trop peu nombreuses, quasi-abandon de certaines demeures, etc. On notera, à ce sujet, combien les ventes successorales de grandes propriétés construites entre le XIX^e et le XX^e siècle ont donné lieu, trop souvent, à des transformations architecturales peu appropriées.

D'une façon générale, la qualité urbanistique apparaît assez disparates d'un site à un autre. En certains endroits, elle serait susceptible de se fragiliser, voire de se détériorer avec la pression touristique. Ainsi, le peu de réhabilitations en cours fait craindre pour le futur. S'il s'avérait que rien n'était fait avec importance et célérité, il se pourrait que le patrimoine se dégrade... et d'une façon difficilement réversible. On peut aussi s'interroger sur la propension des élus, à éviter, dans le futur, la « bétonnisation » du littoral. Ce genre d'opération – qui rapporte vite – dénature non seulement l'environnement mais aussi l'identité des lieux. Jusqu'à présent, les élus n'ont que peu souvent opté pour de telles straté-

gies. Qu'en sera-t-il demain ? La prise de conscience sera-t-elle toujours assez forte pour faire barrage aux lois du marché ?

D'éventuels problèmes de coexistence entre des catégories de populations aux comportements et aux pratiques opposées, doivent par ailleurs être appréhendés. L'accroissement du phénomène touristique induit de nos jours une plus grande variété dans les attentes, dans les attitudes et même dans les conduites. Si cette expansion n'est pas régulée, des processus frictionnels pourraient apparaître : entre marcheurs, écologistes et chasseurs ; entre le monde des habitués, des populations locales, aux revenus modestes et des catégories sociales de hauts pouvoirs d'achat (qui provoqueraient un mouvement ascendant des prix) ; entre les nageurs, les plagistes et les jet-skis dangereux sur mer, bruyants, etc.

En regroupant l'ensemble des problématiques ci-dessus évoquées (écologique, urbanistique, humaine), on perçoit combien le questionnement est vaste.

À y regarder de plus près, c'est bien la globalité du territoire, de son système de développement qui est alors concerné. Dans l'hypothèse où ce système viendrait à s'emballer, à être tiré de toutes parts, et cela dans le plus grand désordre, ce serait alors l'âme du territoire, son identité qui serait atteinte.

L'arrière-pays, la plaine littorale

Les zones comprises entre la côte et les premiers plateaux de l'intérieur sont marquées par un mode de développement original. Cette région traditionnelle de petite et moyenne agricultures s'est diversifiée au profit d'activités de tourisme ou de fonctions liées à ces dernières (produits à la ferme, accueil, restauration, gîtes, activités récréatives, pédagogiques, etc.). Ce phénomène tend à prendre de l'importance. Il permet le maintien des populations et des exploitations.

Ces activités nouvelles, liées à l'intensité des flux touristiques localisés sur la côte, sont de nature assez particulière. On parle de tourisme « vert ». Celui-ci doit répondre à des attentes très spécifiques telles que le respect de l'environnement, l'authenticité de l'accueil, les aménités, etc. Ce redéploiement des activités au sein des exploitations agricoles n'est pas simple. Il exige de la créativité, un esprit entrepreneurial et d'entraide, une bonne intégration dans le milieu. Quant aux résultats financiers, ceux-ci ne sont peut-être pas toujours à la hauteur des efforts effectués.

Si, globalement, le développement du tourisme vert est lié à une culture et à un savoir-faire traditionnel, l'expansion de cette nouvelle forme productive est soumise à un certain nombre de conditions qui lui sont extérieures : l'accroissement des flux de visiteurs, la capacité à mettre en place des activités touristiques de nature originale, l'aptitude à aménager l'espace d'une façon adé-

46 Pour le littoral picard et la baie de Somme

qu'a te, le désir des agriculteurs mais aussi l'appui des institutions (formations, aides, etc.). Tout cela reste à acquérir et à stabiliser.

Le Vimeu

Cet espace, situé sur le plateau borné par la Bresle et la Somme, est essentiellement industriel (serrurerie, robinetterie, pièces pour les industries mécaniques...). Il s'agit d'activités spécialisées et anciennes. Leur développement renvoie à des phénomènes culturels et humains : un esprit entrepreneurial avec des PME souvent familiales, un penchant pour la coopération (circulation des informations, de compétences et d'actifs, projets dessinés en commun, mutualisation des efforts, etc.), un savoir-faire traditionnel, bref, tout un ensemble de facteurs culturels qui, jusqu'à une époque récente, a pu faire l'objet de transmission de génération à génération.

Pour les économistes, qui parlent de « district », ce type « d'appareillage industriel » paraît tout à fait en phase avec l'évolution des systèmes productifs contemporains (le « post-fordisme »). Son organisation est caractérisée par des phénomènes de réticulation, elle est donc particulièrement flexible, adaptative et ouverte sur le monde économique extérieur ; elle rendrait aisée la captation et la mobilisation des informations, des innovations et plus globalement des données nouvelles.

Insistons sur cette base culturelle sur laquelle repose ce type de système productif. Celle-ci renvoie pour une part importante à la position géographique de cet espace. Situé en dehors des grands axes de communication, le territoire n'a eu cesse de compter que sur lui-même et, dans un effort de mobilisation en interne, d'affirmer ses compétences, de relever le défi de la performance.

Aujourd'hui, ce système industriel n'est plus aussi brillant qu'il le fut jadis. Le rachat d'un certain nombre d'entreprises par des grandes firmes européennes a fragilisé l'appareil productif : dépendance des unités de fabrication, perte de savoirs alors transférés en d'autres espaces géographiques, rabattement des fonctions de production au niveau de la simple transformation de base. De façon subséquente, c'est l'esprit coopératif qui s'efface, laissant apparaître des formes nouvelles de concurrence entre entrepreneurs locaux.

On constate par ailleurs que les nouvelles générations d'actifs mais aussi d'entrepreneurs, ne sont plus toujours aussi désireuses de reprendre leurs métiers ou leurs entreprises. Il est possible que les changements sociétaux, comme une plus grande ouverture au monde en soient la cause. En ce qui concerne les ouvriers, il est certain que les niveaux très bas des qualifications déclarées ainsi que des salaires, contribuent à de telles évolutions. Ces changements économiques, la moindre solidarité, la crise culturelle et identitaire minent les bases du système

de développement et portent atteinte à ce qui fait sa spécificité. La question de l'emploi est sérieusement posée.

Le littoral : un espace en cours d'unification

Les trois territoires de base ont pu être repérés dans leurs identités culturelles, environnementales et économiques. Ceux-ci ont cependant entre eux de nombreux points en commun, soit qu'il s'agisse de questions liées aux modes de vie, à des façons d'être, soit qu'il s'agisse d'évolutions dans les systèmes économiques où des phénomènes de convergence apparaissent. Dans la perspective d'une réflexion sur le futur, il semble qu'il faille s'en référer non plus à chacune de ces trois entités élémentaires, mais à l'ensemble géographique que celles-ci constituent. On notera tout d'abord combien les territoires élémentaires, bien que d'identités fort différentes, se ressemblent, plus qu'on se l'imagine, dans les comportements des gens, dans ce vers quoi ils s'investissent, dans leurs représentations. Puis on insistera sur des questions économiques, plus précisément sur les processus d'intégration.

De nombreuses proximités dans les cultures et dans les modes de vie

D'un point de vue culturel, certaines similitudes entre la Côte, le Vimeu et l'arrière-pays sont à souligner.

Les tempéraments sont proches. Que l'on soit « petit » commerçant ou salarié du tourisme, ouvrier, « petit » agriculteur (on pourrait dire bien souvent : « paysan »), tous ont le même penchant pour un mode de vie simple et modeste. Les pratiques sont à peu près partout identiques. Ainsi est-ce le cas des activités extraprofessionnelles qui sont liées à la nature : les plaisirs de la mer mais aussi ceux de la chasse, etc.

Les appartenances géographiques, l'amour du pays, ne sont nullement cantonnées au lieu de vie mais concernent l'ensemble formé par les trois territoires, c'est-à-dire l'espace littoral. On notera, par exemple combien les familles de l'arrière-pays et celles du Vimeu aiment à se rendre sur la côte et s'y considèrent comme chez eux. D'ailleurs nombre de couples trouvent un emploi pour le mari à un endroit et pour l'épouse en un autre (ex : emploi masculin dans le Vimeu, féminin sur la côte).

La convergence des dynamiques territoriales

Dans les temps futurs, les dynamiques et les systèmes de développement propres aux trois pays de base seront amenés à s'entremêler et à s'enrichir mutuelle-

48 *Pour le littoral picard et la baie de Somme*

ment. La relation, déjà notable, entre la croissance de la côte et celle de l'arrière-pays se renforce de manière continue. Le rapport entre le Vimeu et la côte, quant à lui, pourrait, sous certaines conditions, générer de grandes complémentarités.

La problématique du rapprochement de la côte et de l'arrière-pays

Les liens économiques entre la côte et l'arrière-pays sont intenses. Les activités de services liés au tourisme se complètent. Tandis que la côte attire grâce à ses fonctions récréatives, l'arrière-pays, aux larges étendues, offre l'espace nécessaire pour que s'y déploient nombre de fonctions résidentielles. Chaque territoire trouve son compte. Pour la côte, le report de fonctions vers l'arrière permet d'éviter les phénomènes croissants et gênants de saturation des sites. Pour l'arrière-pays, ce nouveau rebond économique vient contrecarrer la crise de l'agriculture locale.

Au final, les difficultés de l'une et de l'autre de ces deux économies semblent se résoudre à travers ce jeu de complémentarité. Les logiques d'intégration sont donc profondes et actives. À terme, les deux systèmes socio-économiques sont donc appelés à ne plus former qu'un seul ensemble.

La problématique du rapport entre le Vimeu et la côte

A priori, tout semble devoir séparer le Vimeu et la côte : différenciation dans le domaine des fonctions économiques comme des représentations culturelles et politiques, dans les rythmes et les modes de vie, dans l'urbanité et les paysages, etc. Pourtant il se pourrait, là aussi, que des relations aussi nouvelles que riches viennent à se mettre en place. Le Vimeu semble évoluer vers un devenir incertain. Les stratégies de requalifications des procès productifs comme des actifs — avec la hausse subséquente des coûts salariaux — s'avèrent nécessaires. Il en est de même quant à la diversification des produits (nouvelles gammes, nouvelles filières). Ces politiques ne sont pas simples à mettre en place. Des licenciements pourraient être décidés.

Face à de telles difficultés et contraintes, le développement de la côte pourrait agir de façon très positive. Outre l'offre d'emploi qui serait proposée, sous couvert de reconversions, la croissance côtière pourrait surtout modifier en profondeur le contexte environnant et intervenir favorablement au profit d'une reprise économique dans le Vimeu. L'idée serait fondée sur l'hypothèse d'une forte croissance urbaine le long de la côte. Si celle-ci pouvait générer de nouvelles fonctions tertiaires, affirmer son caractère amène et devenir encore plus attractive, les entrepreneurs comme les actifs du Vimeu seraient plus à même de rester dans la région ; ils s'engageraient avec plus de conviction tant dans les opérations d'investissement que de formation. Dans le même registre, on pourrait imaginer que des nouvelles compétences ou fonctions tertiaires parisiennes (et

anglais?) prennent place dans les villes côtières (centre de créativité artistique, marketing communication, etc.) et qu'elles viennent réactiver les tissus d'activités du plateau en les insérant dans un plus vaste dispositif industrialo-tertiaire (en particulier, lié aux activités de luxe). L'intégration aux réseaux des plus grandes métropoles européennes se renforcerait et pourrait être profitable.

Bien évidemment un tel scénario présupposerait non seulement que le développement de la côte soit de haute qualité mais surtout qu'il porte effet sur les comportements des acteurs dans le Vimeu, à Paris et pourquoi pas dans les autres grandes métropoles européennes proches. On en est loin ! La recomposition du Vimeu par l'intermédiation de la côte peut tout aussi bien ne jamais se produire comme bénéficiaire de grands rebonds.

Le mode général de recomposition de l'espace littoral : la place des villes côtières

Au regard des analyses menées ci-dessus, il apparaît que le développement de la côte tend à intervenir avec de plus en plus de force dans le remodelage de l'espace littoral. Le pays côtier devient progressivement la source de croissance pour l'arrière-pays. Vis-à-vis du Vimeu, il pourrait, à terme et sous couvert de politiques ad hoc, venir modifier les structures économiques. Globalement, la côte s'affirme comme pôle d'entraînement de l'espace littoral et, par ce biais, de reconstruction et d'unification.

Tout cela est à prendre avec la plus grande considération dans le cadre d'une analyse prospective. L'espace géographique de référence, dans cette hypothèse, deviendrait par excellence l'ensemble littoral dont les villes côtières seraient les points structurants.

Une analyse prospective de l'espace littoral : la question de la stabilité et du devenir du système de développement

Le littoral, perçu dans son ensemble, serait donc amené à évoluer peu ou prou au regard des dynamiques impulsées par le pays côtier. Pour saisir ce qui est en train de se produire sur cet espace, pour appréhender son devenir, il semble nécessaire de revenir plus en profondeur sur la nature du développement côtier, comme sur son impact sur l'arrière-pays et sur le Vimeu, bref de détecter les ressorts des dynamiques, les systèmes, leurs logiques, ce qui fait sens.

Au regard des analyses antérieures, on peut considérer que l'essentiel du développement de la côte tient à cette harmonie des rapports entre l'atmosphère générale qui se dégage des lieux et la croissance économique basée sur le tourisme

50 Pour le littoral picard et la baie de Somme

et ses fonctions annexes. Tant que cet « esprit des lieux » se manifeste, les flux touristiques ne cesseront de s'amplifier et avec eux, les moyens financiers nécessaires aux aménagements. Cela étant, cet équilibre est fragile. Il suffit qu'il se rompe sous l'effet de saturation pour ce qui fait la qualité des territoires et de leur croissance se délite. Ce serait alors une « idée » particulière du développement qui viendrait à disparaître. Dans cette hypothèse, ce ne serait pas seulement la côte qui serait touchée mais aussi les deux autres territoires.

« L'esprit des lieux » associé à une croissance adéquate : une cohérence générale encore présente mais fragile

Jusqu'à nos jours, un grand degré de cohérence a pu être maintenu entre le champ culturel (l'amour « des choses simples »), le champ social, (les gens aux revenus modestes : les autochtones mais aussi la plupart des touristes), la perception, l'usage, du milieu environnemental (la nature « s'offre » partout avec la même bienveillance). De là vient cette atmosphère particulière. Quant au système économique, il ne semble pas avoir perturbé cette harmonie : les petites entreprises sont largement majoritaires, l'offre de service est aussi discrète qu'authentique, familière. Rien n'est vraiment ostentatoire ni forcé ou artificiel.

Aujourd'hui, si cette atmosphère sert de « ressource » pour l'économie touristique locale, il semblerait que celle-là ne puisse se renouveler aussi aisément qu'il en est fait usage. Plusieurs faits, dont certains ont déjà été évoqués, sont ici à regarder de plus près :

– la croissance trop forte des flux touristiques, pourrait engendrer à terme des effets de saturation que le report de fonctions résidentielles vers l'arrière-pays ne pourrait plus contrecarrer ;

– a venue de touristes touche de plus en plus les populations parisiennes ainsi que celles des grandes métropoles d'Angleterre, du Benelux et d'Allemagne (vacances de courte période, résidences secondaires, etc.). Ces populations sont généralement plus aisées, plus dépensières que les habitués et que les habitants eux-mêmes. S'il s'avérait que ces nouveaux venus « prennent place », il se pourrait non seulement que le mélange des cultures, des pratiques et des comportements ne puisse opérer mais, plus encore qu'il y ait rejet de l'autre. La montée des prix, qui ne manquerait pas de se produire, ne pourrait qu'accroître de telles tensions.

Dans le même ordre d'esprit, on peut supposer que certaines transformations architecturales ne viennent bouleverser les paysages urbains sans que l'on s'y retrouve vraiment. La démultiplication de constructions en dur, de pavillons, à la place d'habitats saisonniers plus discrets (camping...) prête le flanc à de tels phénomènes. Il en est de même quant aux infrastructures de loisirs.

On peut également craindre que nombre de conflits, pour l'instant non déclarés viennent à se manifester opposant entre elles certaines catégories de populations (les « chasseurs des villes » aux « chasseurs locaux », « écologistes », aux chasseurs etc.). Le littoral est un espace qui ne laisse pas insensible ; il est propice aux représentations multiples, aux projections et aux rêves des plus divers !

– certaines questions relatives à l'environnement semblent en suspens : l'ensablement de la baie de Somme, le devenir des terres de chasse situées entre Fort-Mahon et le parc du Marquenterre ou de tout autre lieu sensible. On vise également des opérations d'aménagement non encore engagées : les réhabilitations urbaines, le traitement des façades par exemple et certaines actions qui auraient pour objet de lutter contre la trop grande saturation des sites (parking de dissuasion et piétonisation), le système routier, etc. Toutes ces entreprises exigent des moyens financiers importants alors que les ressources budgétaires sont limitées, entre autres, par de fortes dépenses de fonctionnement (par exemple : les frais occasionnés par le maintien en l'état de la digue entre Cayeux et Ault).

Un futur toujours possible : le scénario de la croissance négative

Au regard de ces données, on peut aisément imaginer que le système territorial risque d'entrer dans des zones de turbulences.

L'essor toujours croissant de l'activité touristique que ne relayent pas de suffisantes opérations d'aménagement du fait de carences en moyens financiers, comme de visions sur le futur, porterait à terme atteinte à « l'esprit des lieux ».

Pire encore, dans la recherche de recettes rapides et conséquentes, les collectivités locales comme le secteur privé, pourraient être amenés à lancer des opérations lucratives mais inappropriées dans le domaine des activités ludiques, de l'immobilier, etc. Par ailleurs, des politiques d'attractivité adressées à des populations aux portefeuilles garnis, pourraient conduire à bien des déboires.

Au final, entre la dissolution de « l'esprit des lieux » et la recherche d'opérations immédiatement rentables, c'est l'ensemble du système territorial qui perdrait en cohérence, en signification. Avec la perte du sens, c'est aussi la perte des représentations qui ne manquerait pas de se produire. Les plans privés et publics ainsi que les réglementations pourraient dériver, sans état d'âme, vers les rives de l'argent facile.

Les digues « anti-fric » qui sont plus ou moins conscientes, plus ou moins admises explicitement aujourd'hui, sauteraient. Si le littoral venait à ne plus être perçu et respecté dans sa culture, dans ses paysages et son bâti, pourquoi ferait-il l'objet de soins particuliers comme par exemple celui d'éviter la « bétonnisation » ?

Sur le long terme et au regard d'un tel scénario, il ne serait pas improbable que l'espace littoral ne vienne à perdre non seulement son identité mais aussi...

52 Pour le littoral picard et la baie de Somme

son argent : comment un site balnéaire au climat changeant et parfois décevant, pourrait-il retenir ses touristes s'il devenait peu amène ? De telles logiques conduiraient cette petite région vers un devenir incertain. Ce fait serait d'autant plus manifeste que les crises des entreprises industrielles et agricoles environnantes ne faciliteraient pas les choses.

Quoi qu'il en soit et dans une telle hypothèse, le Vimeu et l'arrière-pays qui comptent sur l'essor de la côte, seraient pénalisés.

L'interpellation de la gouvernance : maintenir le système dans son équilibre

La présentation du scénario avancé ci-dessus n'est à prendre qu'à titre de modèle théorique et virtuel. Il ne s'agissait que de mettre en alerte. Dans la réalité, les phénomènes de déprise sont généralement lents. Les chaînes de causalité à caractère négatif qui sont ici concernées, peuvent s'effiloche et les systèmes se réorienter.

En l'occurrence, tout dépend de l'engagement de l'autorité publique. La direction donnée au développement est essentiellement liée à des politiques qui sont du ressort des institutions locales régionales et nationales : stratégies d'attractivité et d'accueil, d'aménagement de l'espace, d'aide aux entreprises familiales, de formation etc. Ces institutions sont donc fortement interpellées. Il leur faut piloter le développement du « bon côté » et trouver, pour ce faire, le mode de gouvernance qui soit le plus adéquat.

Des pistes en matière des politiques d'intervention

L'enjeu pour les acteurs n'est donc pas simple. Il leur faut conjuguer, quoi qu'il en soit et d'une façon durable, le respect de cet « esprit des lieux » avec une croissance forte et pourvoyeuse de finances. Rappelons, sur ce dernier point, combien les travaux à mener en matière environnementale, urbanistique, infra-structurelle vont nécessiter des moyens financiers considérables. D'un point de vue théorique tout cela se tient. Le couple « esprit des lieux » -croissance touristique, apport financier n'a-t-il pas fonctionné tant bien que mal jusqu'à présent ? Ce jeu repose sur des dynamiques interractives qui ont réellement du sens : les aménités attirent les touristes et génèrent l'argent. En retour ces moyens pécuniaires sont investis dans la reproduction d'une offre amène : la boucle est bouclée. La seule question est de pouvoir maintenir ce système, tout en ayant un retour sur investissement qui améliore l'état des finances. Le risque, en la circonstance, est de voir les responsables locaux contraints de répondre à des problèmes urgents et, suite à un enchaînement d'opérations malencontreuses, de faire basculer le système du mauvais côté.

Il semblerait donc nécessaire de se doter, pour les temps futurs, d'un plan général d'intervention dont l'objectif serait double : le maintien, en situation de croissance, de suffisantes aménités ; l'apport rapide et stable de ressources financières. À ce titre, les premières opérations joueraient un rôle essentiel. Elles donneraient, en cas de succès la direction à suivre pour le futur, elles orienteraient positivement les représentations des acteurs.

Vers un plan de développement

L'idée d'une croissance qui soit pourvoyeuse d'emploi comme de chiffre d'affaire, renvoie à la mise en place de deux types différents de stratégies. Il s'agirait d'une part de favoriser les flux eux-mêmes (approche quantitative), d'autre part de réorienter les politiques d'attractivité vers des populations mieux nanties (politique qualitative).

Les politiques de relances des flux, conditionnées par le respect des aménités (politique quantitative)

La problématique de la croissance des flux touristiques renvoie à des interrogations relatives au marché : le système de demande mais plus encore, celui de l'offre. Concernant la demande, on peut être sûr que le penchant de populations françaises ou étrangères pour le littoral, ne cesse de s'affirmer. La seule question vis-à-vis de laquelle il conviendrait d'être vigilant concerne les représentations que se font ces populations. Pour être sûr que ces dernières soient en phase avec ce que l'on cherche à mettre en avant, il paraît nécessaire de veiller à ce que les productions d'image, les effets d'annonce aillent dans ce sens. Cela étant, c'est bien le système d'accueil, l'offre, qu'il convient de regarder de près.

Plusieurs problèmes sont à relever : la trop forte et trop brutale concentration des populations touristiques à la haute saison et pendant les week-ends, les déplacements anarchiques d'un site à un autre qui accentuent les effets de saturation, la difficulté à répondre à la demande, à mobiliser dans un bref laps de temps suffisamment de personnel, de points d'accueil et de logements... Face à ces questionnements, un certain nombre d'actions peuvent être entreprises :

– démultiplier les points de fixation des populations touristiques en été. L'extension du nombre et de la superficie des plages, des plans d'eau, devrait faire l'objet d'une investigation poussée, par exemple : réintroduire l'eau de mer dans le Hâble d'Ault, aménager les mollières situées à l'est de Cayeux-sur-mer de même que les plans d'eau localisés au nord et à l'est du Crotoy ; faciliter, pour les plagistes et les marcheurs, l'accès de la digue de Cayeux à Ault par la dépose de planchers en bois, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres sites balnéaires particulièrement rocailloux.

54 Pour le littoral picard et la baie de Somme

Pour ces nouveaux sites de détente, il conviendrait que des services *ad minima* (alimentation, restauration et hébergement, sécurité, hygiène) soient offerts dans le plus grand nombre d'endroits. Ces services seraient installés dans des structures légères et démontables, de petites tailles, et de style architectural rappelant l'atmosphère postimpressionniste (à l'instar des cabines de Cayeux). À travers de tels projets, il y aurait aussi l'idée sous-jacente de découpler la plage de la ville : les différents espaces notés ci-dessus se suffiraient à eux-mêmes, et les touristes resteraient sur place.

– Conforter les politiques de spécialisation de l'arrière-pays sur les fonctions résidentielles afin d'éviter les effets de saturations côtières. Le tourisme vert serait ici fortement sollicité. Rappelons combien ce genre d'accueil en milieu rural peut apporter, grâce à sa flexibilité, une réponse au problème de « surchauffe » en haute saison tant en terme de logements que de services et donc de personnel. Rappelons aussi combien cette configuration de l'offre de services touristiques apparaît tout à fait en correspondance avec cet objectif central : maintenir, reproduire « l'esprit des lieux », le mettre en avant. Une politique générale de répartition des touristes entre la côte et les vastes étendues de l'arrière-pays permettrait de consolider l'image de ces espaces.

Bien évidemment, il conviendrait dans cette perspective que les flux alternant entre l'arrière-pays et la plage soient mieux agencés (routes discrètes évitant les villages, amélioration des croisements entre ces derniers et les axes routiers parallèles à la côte). N'oublions pas non plus que certains transports publics peu coûteux pourraient être mis en place, au moins aux heures d'affluence ; des propositions originales peuvent être avancées, par exemple que des voitures tirées par des chevaux de traits fassent la navette entre les plages et les lieux de résidence, ce système s'intégrant parfaitement dans le contexte.

– Améliorer la circulation générale des flux touristiques. Outre les politiques déjà évoquées, relatives tant au système routier qu'à la mise en place de système de transport public, d'autres thématiques pourraient être abordées : construire une route parallèle à la côte. Celle-ci serait circulante, éviterait les aires habitées et, décalée de la côte, irriguerait l'arrière-pays. Associée à des axes perpendiculaires, cette voie nouvelle permettrait d'offrir aux flux routiers, un nouveau système de circulation, dédoublant par là-même le système classique qui traverse les villages et les bourgs ; installer les grandes surfaces le long de nouveaux systèmes de circulation, faire en sorte que celles-ci soient situées dans des endroits isolés, non accolées des aires habitées et qu'elles bénéficient de politiques paysagères ; repenser la question de la piétonisation des villes. Cette problématique devrait être appréhendée au-delà de la simple opération de remplacement de la voiture par le couple parking – transport urbain public. Elle devrait en effet, être traitée en tenant compte des politiques afférentes au renforcement et à la valorisation

des aménités urbaines (agrément des places, des mails, des bords de mer, des terrasses, le charme des brasseries, bistros, restaurants etc.).

Les politiques d'attractivité adressées aux populations aisées

Les stratégies visant l'attractivité de populations « aisées » ne sont pas sans risques. Les autochtones, les vacanciers de toujours, sont des « gens du peuple ». L'arrivée de « nouveaux venus » pourrait heurter, générer des dissonances. Il conviendrait alors d'engager des actions qui favorisent l'entente entre les deux catégories de vacanciers. Il semble, pour ce faire, qu'il faille non pas imposer un quelconque « mélange » mais plutôt faire en sorte qu'il y ait adhésion de tous à un même vécu : l'attachement aux lieux, l'atmosphère qui s'en dégage. La mise en avant de cet « esprit des lieux » ferait oublier à chacun son statut social et en même temps sa différence. Ce concept apparaît ici, à nouveau, comme la pierre angulaire de toute l'opération.

Deux types de stratégies pourraient alors être envisagés. La première consisterait à travers des effets d'annonce (publicité etc.), à solliciter certaines catégories de populations « argentées ». Il conviendrait d'adresser un message auprès de personnes sensibles à la modestie des lieux, à ces terres sans déguisements ni fards. On retrouve ici pêle-mêle aussi bien les amoureux de la nature, les écologistes, les manieurs de pinceaux et d'appareils photos (le visuel) ou simplement ceux qui désirent « se poser ». La seconde politique serait liée aux questions d'aménagement. Outre le renforcement des aménités, il faudrait aussi, très probablement éviter les trop fortes concentrations « bourgeoises ». À ce titre, l'appétence pour le tourisme vert faciliterait l'éclatement spatial de ces populations comme leur intégration dans le milieu.

Dans le même ordre d'idées, on pourrait imaginer que l'un des sites du littoral (proche de la voie ferrée Paris-Calais) soit dédié à des fonctions d'accueil pour des colloques, à des bureaux ou à certaines activités tertiaires supérieures : entre Londres et Paris, le littoral est un lieu d'aménité et de soleil, un site propice au développement de ce type de fonctions. Les effets induits d'une telle opération ne seraient pas à négliger : démultiplication de fonctions tertiaires connexes, renforcement d'une atmosphère urbaine. D'autres effets (plus indirects) seraient à relever : renforcement des effets d'attractivité, fixation des touristes (résidences secondaires... voire principales), maintien des populations locales (ex : celles du Vimeu), développement d'interfaces entre certaines fonctions tertiaires supérieures (médias, commerce, art) et les industries environnantes (Vimeu).

Bien évidemment, si ces dernières politiques venaient à être retenues, celles-ci devraient être associées à des stratégies d'aménagement spatial et paysager afin de renforcer les aménités et d'éviter d'éventuelles concentrations géographiques de catégories sociales élevées.

56 Pour le littoral picard et la baie de Somme

Les politiques à engager dès à présent

Les premières actions entreprises visent à mettre en place de nouvelles structures. Elles modifient la donne et forcent en quelque sorte l'orientation des politiques à venir. Elles ne sont pas, non plus, sans marquer les esprits et les représentations. Les premières opérations doivent conséquemment être retenues avec soin. Le critère majeur dans le choix est donc relatif à l'effet d'enchaînement sur les processus décisionnels. Cela étant, il convient de retenir deux autres critères importants : le coût et le retour sur investissement, les effets induits sur le territoire (ou effet multiplicateur). Au regard de ces indicateurs, un certain nombre d'opérations pourraient être identifiées comme prioritaires :

- la démultiplication du nombre de sites balnéaires, non adossés aux bourgs côtiers, mais capables d'offrir les services nécessaires aux vacanciers (le développement d'activités touristiques de petite taille et l'embauche d'actifs locaux) ;
- le déploiement d'un système routier adapté à la nature des flux touristiques (les liaisons côte – arrière-pays, une route parallèle à la côte) ;
- les localisations de grandes surfaces en dehors des villes (avec opérations paysagères) ;
- le développement de fonctions résidentielles (au sens large) dans l'arrière-pays, adossé à des politiques d'appui aux reconversions des agriculteurs (système d'aide, centre de formation) ;
- la mise en place de plans ou de réglementations ad hoc concernant les zones géographiques « sensibles » ;
- le traitement de certaines façades en bord de mer (Mers, Ault, Le Crotoy, Fort-Mahon) afin d'enclencher ultérieurement une vaste politique de réhabilitation du bâti ;
- la mise en place d'un observatoire de suivi des politiques engagées afin de préciser l'efficacité de ces dernières tant en terme de rentabilité financière, économique et sociale qu'au regard de la qualité du territoire (« l'esprit des lieux »).

Conclusion

Le développement de l'espace littoral repose, dans ses fondements, sur un effet de cohésion interne qui confère au lieu une atmosphère aussi particulière que remarquable.

Toutefois, cette cohérence d'ensemble ne semble pas posséder, en son sein, de forces ou de structures qui puissent l'amener à se reproduire d'elle-même, de façon stable et durable. La dynamique de cet espace est donc, dans sa nature, dans son système de fonctionnement et de développement, particulièrement fragile.

Le littoral picard: quels devenirs ? Extraits 57

Pour « garder le cap », un plan d'ensemble s'avère nécessaire. Ce plan aurait pour visée d'améliorer sans cesse le contexte général, de maintenir cet « esprit » qui caractérise le littoral et porte son développement. Pour être opérationnel, il devra convaincre les acteurs publics comme privés et faire en sorte que ceux-ci suivent la ligne directrice alors fixée. Il est plus qu'un cadre normatif, il est aussi le contrat tacite qui lie entre eux les décideurs, qui institue, de fait, une véritable gouvernance.

Jean-Pierre Lugnier.

Ouvrons la discussion

À travers ce numéro, nous avons essayé d'effectuer un travail de mémoire, de clarification et de pédagogie pour comprendre les enjeux de mise en œuvre du concept de développement responsable de la Picardie maritime. Mais le plus important est que chacun s'exprime ; nous sommes à l'écoute de vos analyses, de vos critiques et de vos propositions.

Quelques pistes *de recherches documentaires*

De nombreux sites Intern et parlent des PNR. Certains méritent une visite.

- À la fédération des parcs naturels régionaux :

<http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/accueil/>

Il s'agit d'un site officiel qui donne des informations générales sur les PNR ainsi que la liste de création et une carte générale. Chaque PNR possède actuellement un site propre, reprenant généralement la philosophie des PNR et les actions spécifiques. Ceci donne une idée des objectifs retenus, de la variété des actions entreprises dans les parcs naturels régionaux, de l'adaptation aux différentes situations sur le terrain.

- Au ministère de l'Écologie et du Développement durable :

<http://www.ecologie.gouv.fr>

Voir en particulier les opérations « Grand site », les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux.

- D'autres sites renseignent sur des points développés dans ce numéro.

Le site officiel parcs nationaux de France. <http://www.parcsnationaux.org>

Il délivre toutes les informations sur les sept parcs français. Le conseil régional a fait effectuer un certain nombre d'études sur le futur PNR de la Picardie maritime, en particulier dans les années 1995-1998.

Un mémoire universitaire : Sandrine Hamiot, *Un futur parc naturel régional en « Picardie maritime » : un outil de gestion adapté au territoire ?* Université de Picardie Jules-Verne, mémoire de maîtrise de géographie, 2000, 181 p. et annexes.

Des articles dans la revue de l'association Pour le littoral picard et la baie de Somme. Dans le bulletin n° 5 de juin 1993 : Jacques Mortier, *Un parc naturel régional en Picardie maritime ?* 1 page ; Yves Le Diascorn, *Ne pas confondre parc naturel régional et parc naturel national.* 1 page.

Dans le bulletin n° 8, décembre 1995 : Jacques Mortier, *Parc naturel régional et développement durable.* p. 25-28.

Hommage à Robert Mallet

Souffler l'imaginaire, Souffrir l'humanité...

D'où vient la retenue, difficile d'approche
Qui sait comme un regard peut vous plier la vie
J'ai celui d'une femme, celui d'un homme aussi
Conversations muettes et se savoir si proche.

De souvenirs picards en rentrée solennelle
De dédicace amie en petits mots qui touchent
Du bâtiment du mail au marais de la souche
J'ai l'image fidèle d'empreintes personnelles.

Ouvrir plus grand le cœur des universités
Marcher sans abandon sur le chemin des hommes
Revenir au pays, lutter un bout de Somme
Avancer en secret, nourrir ma liberté.

Balades irlandaises et pensées d'horizons
Je rêve sur ses pages de Madie à Ellynn
J'apprends de lui l'espace du grand livre de Chine
Des champs d'humanités fertiles et féconds.

Max Bugnicourt, Hommage à Robert Mallet, décembre 2002.

Il ne s'agit pas seulement d'un texte d'hommage à Robert Mallet dont je garde en modèle des valeurs fortes, c'est aussi le motif à évoquer des instants de proximité que j'ai recherchés, chaleureux et ambigus, qui m'ont transmis confiance et effort par quelques mots et quelques regards.

Ce que je retiens aussi de lui, avec de vraies émotions personnelles, ce sont des histoires sans paroles, la sobriété même à se limiter dans quelques messages essentiels.

Ces empreintes de lui sur moi figurent dans mon texte sous forme raccourcie d'allusions cryptées par les vers. Ainsi, par exemple :

– quand j'écris « plier la vie », cela signifie que ma trajectoire professionnelle et ma dimension humaine ont beaucoup gagné à son contact ;

– quand j'écris « rentrée solennelle », je repense à sa leçon inaugurale « Le Devoir d'innover » de la rentrée solennelle du 2 décembre 1967, donnée à la maison de la culture d'Amiens, où il m'a remis un prix spécial pour la qualité de mes études universitaires ;

– quand j'écris « dédicace amie », il s'agit du souvenir d'une marque d'affection qu'il nous a témoignée (à mon épouse et à moi-même) lors d'une séance de signatures chez mon cousin, Lionel Martelle à Amiens le 18 mars 1985 ;

– quand j'écris « je rêve sur ses pages de Madie à Ellynn » (Madie est la fille de notre fils Jean-Marc et Ellynn est l'héroïne de son roman éponyme chez Gallimard), je découvre à quel point je partage avec lui *le rôle essentiel des enfants* dans les affaires des hommes. Le roman est un exercice de virtuosité et de subtilité pour traiter de la pudeur des âmes dans un décor d'Irlande ;

– quand j'écris « grand livre de Chine », il s'agit d'un très grand livre que j'ai reçu de lui comme lauréat de collègue scientifique universitaire ;

– quand j'écris « ouvrir plus grand le cœur des universités », il s'agit du souvenir des pelouses du campus, aux abords du chantier en construction, à la fois envahies de tussilage (il était très fort en botanique) et de la liberté qu'elles représentaient pour les universitaires. Je n'ai jamais oublié ses « chères franchises » et pas oublié non plus notre président d'université zoologiste qui a fait grillager l'enceinte du campus !

– quand j'écris « un bout de Somme », j'évoque son engagement discret mais puissant dans une écologie d'hommes d'avenir et sûrement pas d'images nostalgiques dans un mausolée de la nature ;

– quand j'écris enfin « fertiles et féconds », c'est bien évidemment et Jacques Mortier en a souvent discuté avec moi pour mon plus grand profit (car lui aussi est un homme qui compte beaucoup pour moi), il s'agit d'appuyer sur un « faux pléonasma » : pour qu'une terre ou une femme soit féconde, encore faut-il que la nature la rende fertile mais aussi que le cœur et l'amour des hommes y donnent un coup de pouce.

Malgré tout, c'est le « Souffrir l'humanité » qui lui correspond le mieux selon moi. Il imaginait une terre habitée de belles âmes, que ce soit à Madagascar, Paris, Amiens, en Irlande ou à Mareuil : un rêve.

Assemblée générale

du 12 mars 2006